



PAYS DU SUNDGAU

DIAGNOSTIC DES FILIERES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU PAYS DU SUNDGAU

Projet Alimentaire Territorial du Pays du Sundgau

*Le territoire du Sundgau, point d'ancrage privilégié pour
favoriser l'émergence d'une chaîne alimentaire
écologiquement soutenable, économiquement viable et
garante de qualité socio-environnementale.*



PETR du Pays du Sundgau Rapport 2024

PETR du Pays du Sundgau
39 av. du régiment de Hussards – Quartier Plessier – Bât. 15
68130 Altkirch – Tel : 03 89 25 49 82
E-mail : info@pays-sundgau.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
Portrait global du Pays du Sundgau	6
Portrait de l'agriculture sur le territoire	7
➤ Les surfaces agricoles et le nombre d'exploitations.....	7
➤ Main d'œuvre agricole	9
LE SYSTEME ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE	10
La production	10
La transformation	17
La distribution	19
➤ Filière clés du territoire.....	19
➤ Focus Restauration Collective	23
➤ Restauration commerciale	30
➤ Tendances vers une alimentation plus locale et de qualité	31
La consommation	33
➤ L'autosuffisance alimentaire sur le territoire du Pays du Sundgau	33
➤ Complémentarité des territoires du Sud Alsace	36
VERS UNE DEMARCHE COLLECTIVE SUD ALSACE	38
➤ Enjeux du territoire.....	38
➤ Naissance d'une démarche inter-territoriale autour de l'alimentation : <i>Mangeons local en Sud Alsace</i>	41

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Carte du territoire du PETR du Pays du Sundgau	6
Figure 2: Répartition de la SAU en terres arables et prairies permanentes (en ha) sur les territoires de la CCSAL (1) et de la CCS (2)	7
Figure 3: Répartition des surfaces (en ha) en AB par productions végétales et évolution entre 2010 et 2020 sur la CCSAL (1) et la CCS (2)	8
Figure 4: Nombre d'installations sur la période 2010-2020 dans les EPCI du Sud Alsace.	9
Figure 5: Nombre d'installations entre 2010 et 2020 par orientation technico-économique dans les EPCI du Sud Alsace	10
Figure 6: Orientations technico-économique par commune sur la CCSAL (1) et la CCS (2)	11
Figure 7: Répartition du nombre d'exploitations par orientation technico-économique sur le territoire du Pays du Sundgau en 2022 (Source : RGA, 2022)	12
Figure 8: Evolution des orientations technico-économiques sur la CCSAL (1) et la CCS (2) entre 2010 et 2020 (en nombre d'exploitations).....	13
Figure 9: Répartition de la SAU par orientation technico-économique sur le territoire du Pays du Sundgau en 2020.....	14
Figure 10: Evolution de la répartition des surfaces agricoles selon l'orientation technico-économique principale des exploitations sur la CCSAL (1) et CCS (2) entre 2010 et 2020 (à gauche : OTEX avec SAU > 1000 ha ; à droite : OTEX avec SAU < 1000 ha)	15
Figure 11: Evolution de la répartition des UGB selon l'orientation technico-économique principale des exploitations sur la CCSAL (1) et CCS (2) entre 2010 et 2020 (à gauche : OTEX avec UGB > 1000 ; à droite : OTEX avec UGB < 1000)	17
Figure 12: Répartition du nombre d'entreprises artisanales sur le territoire du Pays du Sundgau par secteur d'activité de transformation en 2020 (Source : CMA)	18
Figure 13: Nombre d'entreprises artisanales alimentaires sur le territoire du Pays du Sundgau par secteur d'activité de transformation en 2020 (Source : CMA)	18
Figure 14: Evolution du nombre d'entreprises artisanales sur le territoire du Pays du Sundgau par secteur d'activité entre 2020 et 2022 (Source: CMA)	19
Figure 15: Schéma de fonctionnement de la filière céréales sur le territoire Sud Alsace.....	19
Figure 16: Schéma de fonctionnement de la filière lait sur le territoire Sud Alsace.....	20
Figure 17: Schéma de fonctionnement de la filière viande sur le territoire Sud Alsace.....	21
Figure 18: Schéma de fonctionnement de la filière œuf sur le territoire Sud Alsace	22
Figure 19: Carte des établissements d'écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées situés au Sud Alsace (Source : annuaire-education.fr))	25
Figure 20: Carte de l'organisation scolaire de la CCSAL	26
Figure 21: Carte des sites périscolaires et Multi Accueil géré par la CCS.	27
Figure 22: Schéma de fonctionnement de la restauration collective scolaire	28
Figure 23: Localisation des cuisines (centrales) dans lesquelles sont préparés les repas servis sur le territoire du Sud Alsace	29
Figure 24: Spécialités culinaires les plus fréquentes dans les restaurants commerciaux du Pays du Sundgau (Source : visit.alsace).....	31
Figure 25: Carte « Mangez Sundgauvien ! »	33
Figure 26: Taux de couverture théorique de la consommation sur le territoire de CCSAL (1) et CCS (2) par la production du territoire	35
Figure 27: Le taux d'autosuffisance alimentaire par territoire du Sud Alsace	36

Figure 28: Comparaisons entre EPCI pour les surfaces en ha, les cheptels en UGB et la population	37
Figure 29: Tendances d'évolution des entreprises agricoles en Sud Alsace	38
Figure 30: SAU des territoires Sud Alsace (en Ha) en 2010 et 2020	39
Figure 31: Répartition des surfaces agricoles sur le Sud Alsace	39
Figure 32: Carte des zones présentant un risque nitrates (à gauche) et produits phytosanitaires (à droite) sur le Sud Alsace	40
Figure 33: Schéma du plan d'actions à l'échelle Sud Alsace	42

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Gestion administration des établissements de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire du Pays du Sundgau	24
--	----

SIGLES ET ABREVIATIONS

AB : Agriculture Biologique

ADAPEI : Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés

CCS : Communauté de Communes du Sundgau

CCSAL : Communauté de Communes du Sud Alsace Largue

CeA : Collectivité Européenne d'Alsace

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunautaire

ETP : Équivalents Temps Plein

GMS : Grande et Moyenne Surface

M2A : Mulhouse Alsace Agglomération

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

RGA : Recensement Général Agricole

SAU : Surface Agricole Utile

SLA : Saint-Louis Agglomération

SIS : Syndicats intercommunaux Scolaires

UGB : Unité de Gros Bétail

INTRODUCTION

Ce document présente le diagnostic des filières agricoles et alimentaires du Pays du Sundgau dont le périmètre comprend les deux communautés de communes suivantes : la Communauté de Communes Sundgau (CCS) et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL). Celui-ci s'appuie sur les résultats du diagnostic des filières agricoles et alimentaires du Sud Alsace (Ceresco, 2023) qui ont été le fruit d'une collaboration entre le Pays du Sundgau, la CCS, la CCSAL, la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Chambre de Commerces et d'Industries (CCI), l'Agence de l'eau, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand Est. Il s'appuie également sur des données internes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau (compte rendus, rapports, bilan d'actions) ainsi que sur des échanges complémentaires auprès des partenaires du Pays du Sundgau.

Portrait global du Pays du Sundgau



Figure 1: Carte du territoire du PETR du Pays du Sundgau

Le Pays du Sundgau, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunautaire (EPCI), résulte d'une initiative volontaire des deux Communautés de Communes suivantes : la CCSAL et la CCS. La CCSAL regroupe 44 communes et la CCS en regroupe 64 pour un total de 108 communes à l'échelle du Pays du Sundgau.

La surface totale de son territoire est de 664 km², dont 230 km² pour CCSAL et 434km² pour CCS. Le Pays du Sundgau compte 38 365 ha artificialisé (soit 58% de sa surface total), dont 16 916 ha pour la CCSAL et 21 448 ha pour la CCS.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le territoire du Pays du Sundgau compte en 2020 69 859 habitants permanents, dont 22 297 pour la CCSAL et 47 562 pour la CCS. Sa densité de population s'élève à 105,2 habitants par km².

Le revenu médian dans ce territoire atteint les 27 070 euros et le taux de chômage annuel moyen se situe à 9%.

Selon l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), les émissions de Gaz à Effet de Serres (GES) sur le territoire en 2018 étaient de 9,45 tonnes par habitant et par an.

Portrait de l'agriculture sur le territoire

➤ Les surfaces agricoles et le nombre d'exploitations

Le territoire du Sundgau présente une forte vocation agricole caractérisée principalement par des fermes en polyculture-élevage et en grandes cultures (maïs, blé). Selon le Recensement Général Agricole (RGA), le territoire du Pays du Sundgau recouvre 33 275 ha de Surface Agricole Utile (SAU) en 2020 ce qui représente 50,1 % de la superficie du territoire. Globalement, la SAU du territoire a connu une légère baisse de 0,4% depuis 2010 soit une perte de 146 ha. La SAU de la CCSAL a diminué de 3% passant de 12 338 ha en 2010 à 11 979 ha en 2020. Quant à elle, la SAU de la CCS a légèrement augmenté de 1% passant de 21 083 ha en 2010 à 21 296 ha en 2020. La CCS est d'ailleurs le seul territoire du Sud Alsace dont la SAU a augmenté ces 10 dernières années. D'après les 2 figures ci-après, la surface en prairie a légèrement diminué en passant de 5 836 ha en 2010 à 5747 ha en 2020 alors que la surface en terres arables a légèrement augmenté en passant de 20 579 ha en 2010 à 20 091 ha 2020.

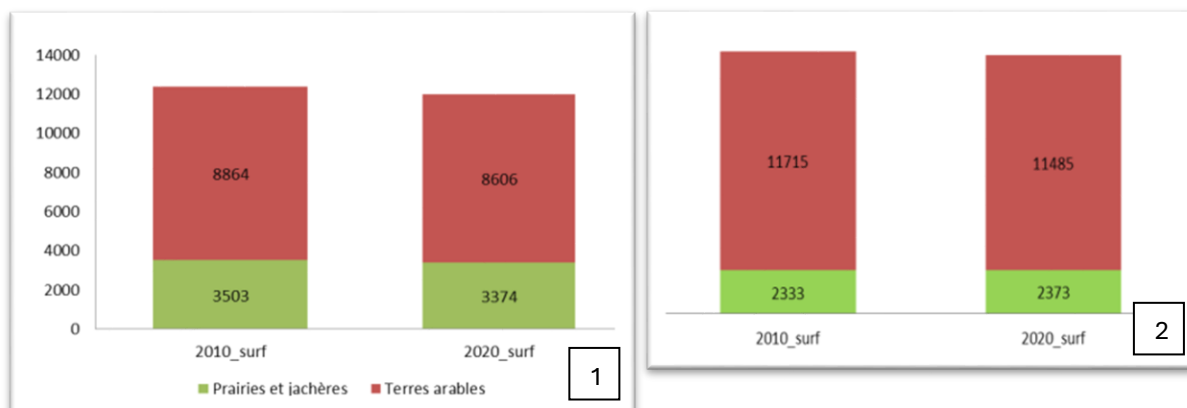


Figure 2: Répartition de la SAU en terres arables et prairies permanentes (en ha) sur les territoires de la CCSAL (1) et de la CCS (2)

Les exploitations en Agriculture Biologique (AB) couvre aujourd'hui 4% de la SAU totale du territoire. Leur nombre a considérablement augmenté ces 10 dernières années en passant de 102 ha en 2010 à 1203 ha en 2020 soit une multiplication de 11,8. Sur le territoire de la CCSAL, la totalité des exploitations AB a été convertie ces 10 dernières années. Selon les deux graphiques ci-dessous, on peut noter que les SAU en AB sont dominées essentiellement par des surfaces fourragères avec une surface de 735 ha (2020) ainsi que des grandes cultures avec une surface de 389 ha (2020).

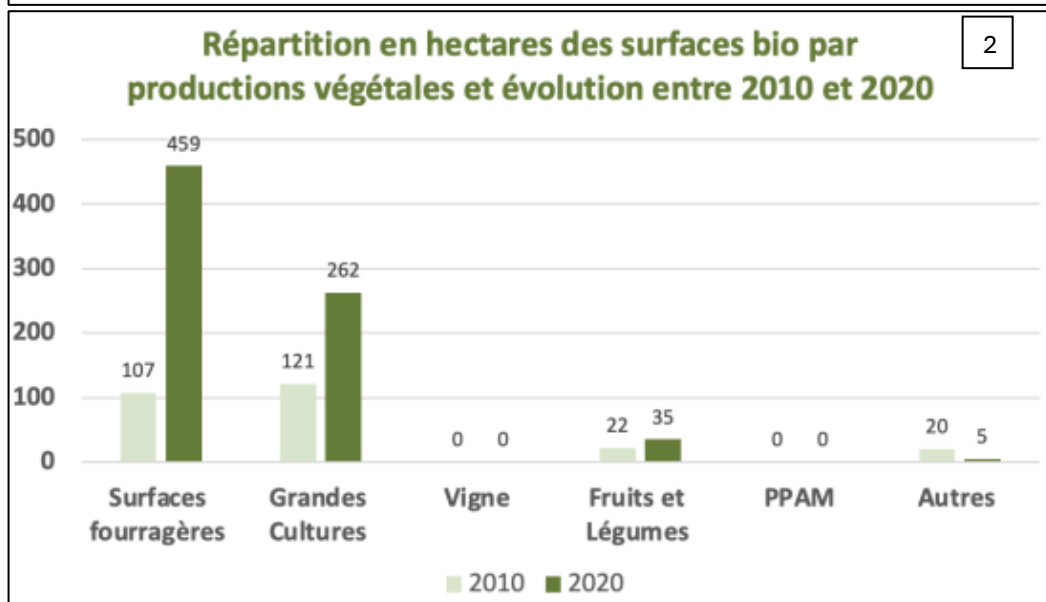
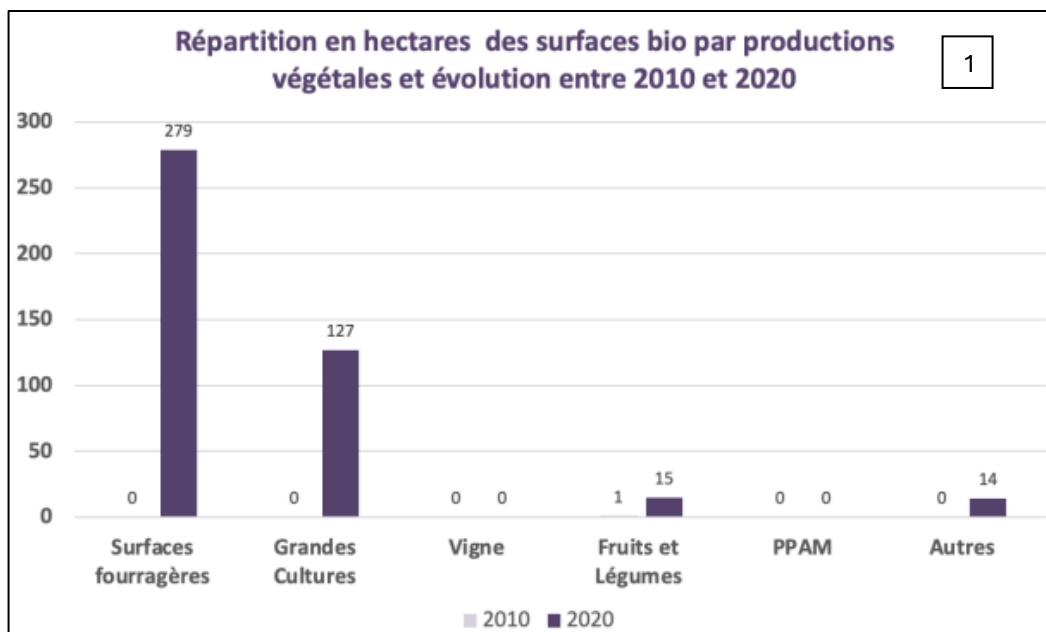


Figure 3: Répartition des surfaces (en ha) en AB par productions végétales et évolution entre 2010 et 2020 sur la CCSAL (1) et la CCS (2)

Alors que les surfaces irriguées couvraient 1,5% (soit 487 ha) de la SAU en 2010, celles-ci recouvrent aujourd'hui 1,9% (soit 642 ha).

0,43% de la SAU du territoire compte des productions privées soit 144 ha.

D'après le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema), en se basant sur les données de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) provenant des fichiers fonciers, les surfaces naturelles, agricoles et forestières ont enregistré une perte de 255 hectares, équivalant à 0,39% de leur superficie, au profit de l'artificialisation entre 2009 et 2017.

Enfin, la SAU par habitant sur le territoire global du Pays du Sundgau est de 0,48 ha. Elle est respectivement de 0,45 ha par habitant pour la CCS et de 0,54 ha par habitant pour la CCSAL. Ces chiffres démontrent que le territoire du Pays du Sundgau est principalement un bassin de production.

En 2020, on dénombre 653 exploitations agricoles sur le territoire, marquant une baisse de 21% par rapport à 2010. Parmi ces exploitations, 31 sont certifiées en AB, constituant environ 4,6% du total des entreprises agricoles dans la région, ce qui représente une multiplication par 2,8 depuis 2010.

Par ailleurs, on observe une augmentation de la taille des exploitations, passant d'une moyenne de 40 hectares de SAU par exploitation en 2010 à 51 hectares par exploitation aujourd'hui.

➤ Main d'œuvre agricole

La main-d'œuvre agricole a enregistré une diminution de 39% entre 2010 et 2020, totalisant actuellement 1 936 Équivalents Temps Plein (ETP). En 2020, les chefs d'exploitation se chiffrent à 971, parmi lesquels 23% ont au moins 60 ans.

En 2020, l'âge moyen des chefs d'exploitation au Pays du Sundgau est de 50 ans, enregistrant une hausse d'un an par rapport à 2010. À l'échelle du territoire, 183 exploitations, soit 28%, sont potentiellement à transmettre au cours des trois prochaines années. Cependant, la visibilité sur ces transmissions est limitée, avec 31% à 43% des chefs d'exploitation concernés dans les deux communautés de communes n'envisageant pas encore leur départ, et 30% à 33% ne pouvant pas se prononcer sur un projet de transmission.

Par ailleurs, entre 2015 et 2020, seulement 17 installations ont été recensées, soit 16 de moins qu'entre 2010 et 2014. Parmi ces installations, 10 ont été réalisées en dehors du cadre familial, comprenant 3 éleveurs qui se sont désinstallés depuis. Il est donc évident que l'installation et la transmission des exploitations représentent des enjeux cruciaux pour le maintien des activités agricoles sur le territoire.

Les figures ci-dessous montrent l'évolution du nombre d'installations entre 2010 et 2020 dans les 4 EPCI du Sud Alsace (à savoir la CCS, CCSAL, Saint-Louis Agglomération (SLA) et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)) et la répartition de ces installations par orientation technico-économique.

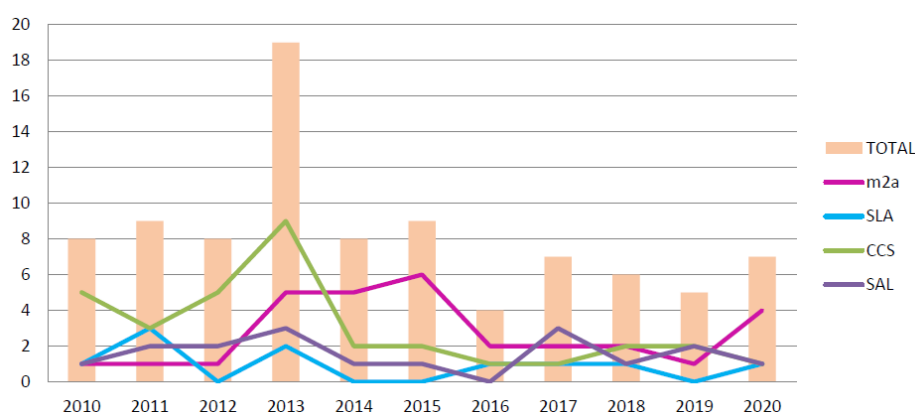


Figure 4: Nombre d'installations sur la période 2010-2020 dans les EPCI du Sud Alsace.

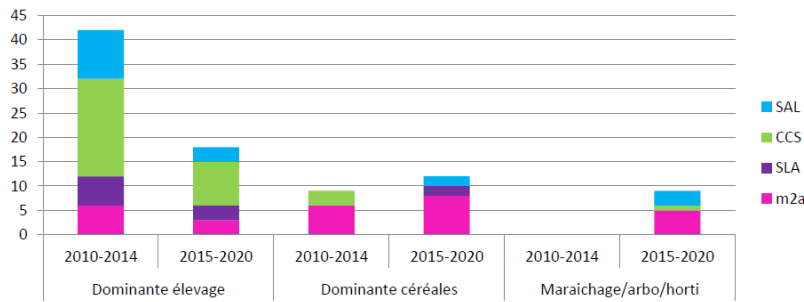


Figure 5: Nombre d'installations entre 2010 et 2020 par orientation techno-économique dans les EPCI du Sud Alsace

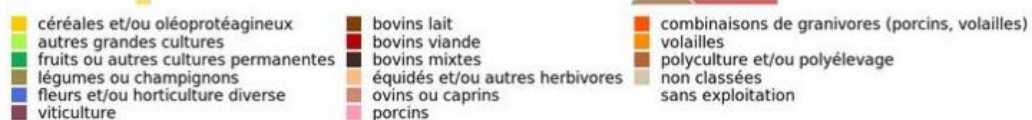
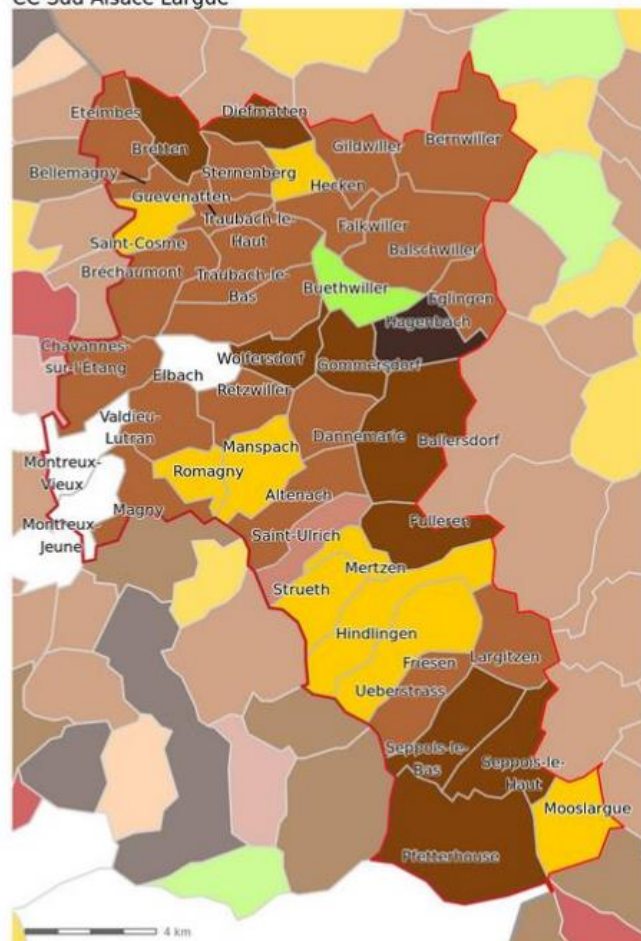
LE SYSTEME ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

La production

Les cartes présentées ci-dessous illustrent les orientations techno-économiques des exploitations par commune, basées sur les données du RGA de 2020. L'activité agricole dans le Pays du Sundgau se concentre principalement sur les grandes cultures, en particulier les céréales, ainsi que sur l'élevage, avec une focalisation particulière sur le bétail bovin. Parallèlement, le polyculture-élevage joue également un rôle significatif dans la région.

Orientation techno-économique CC Sud Alsace Largue

1



source : Agreste - recensement agricole 2020p
fond carto. : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2021

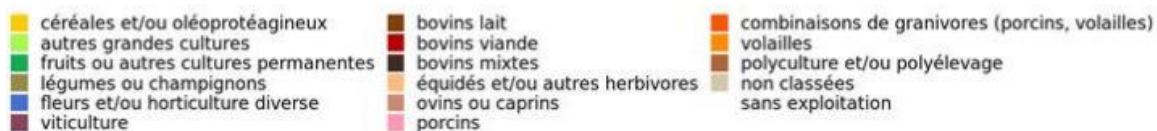
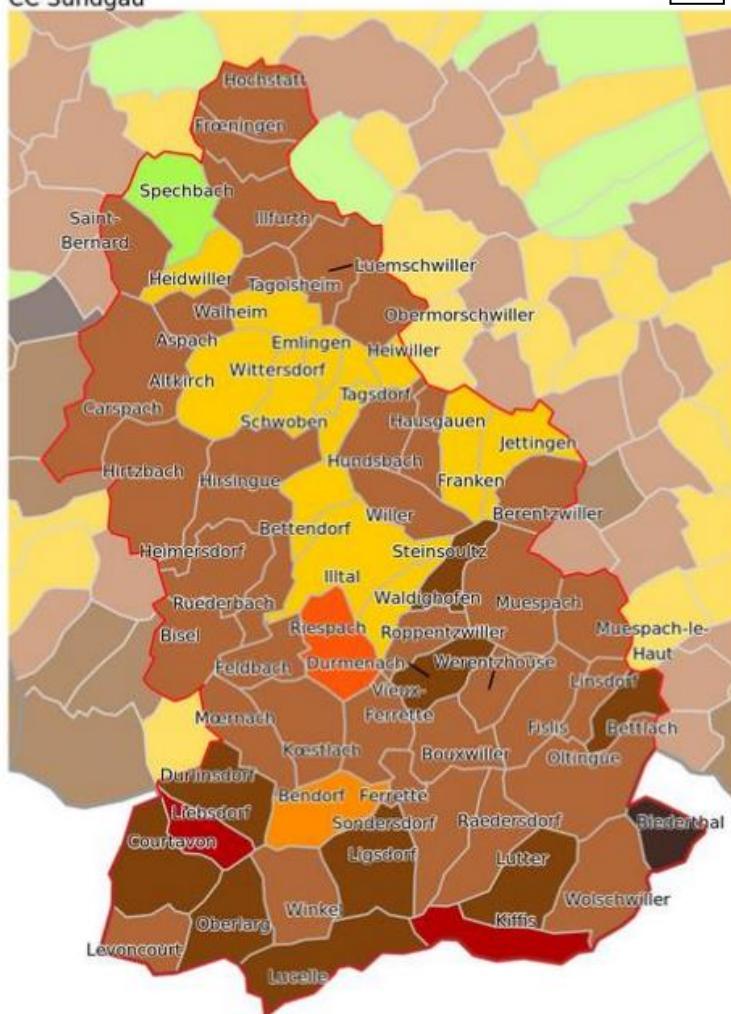


Figure 6: Orientations technico-économique par commune sur la CCSAL (1) et la CCS (2)

En termes de nombre d'exploitations sur le territoire, les grandes cultures prédominent, avec 351 exploitations classées dans cette orientation en 2022 soit 54% du nombre total d'exploitations sur le territoire. L'orientation en polyculture-élevage concerne 104 exploitations sur le territoire en 2022 soit 16%, comparativement à 151 en 2010. L'orientation en bovins lait concerne 86 exploitations en 2022 soit 13%, en baisse par rapport aux 128 enregistrées en 2010. Les 112 exploitations restantes (20%) concernent les orientations ovins et/ou caprins et/ ou autres herbivores, maraichage ou horticulture, bovins viande, porcins et/ou volailles, cultures fruitières ou autres cultures permanentes et bovins mixtes (lait, élevage, viande).

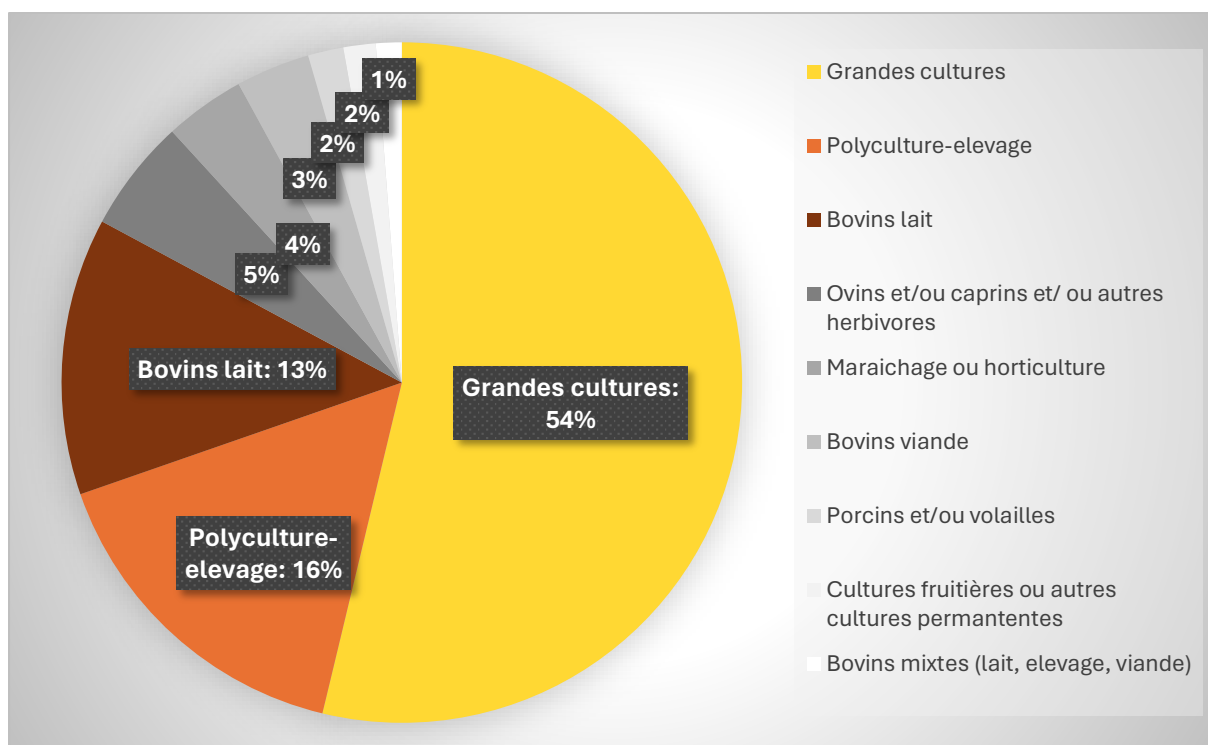


Figure 7: Répartition du nombre d'exploitations par orientation technico-économique sur le territoire du Pays du Sundgau en 2022 (Source : RGA, 2022)

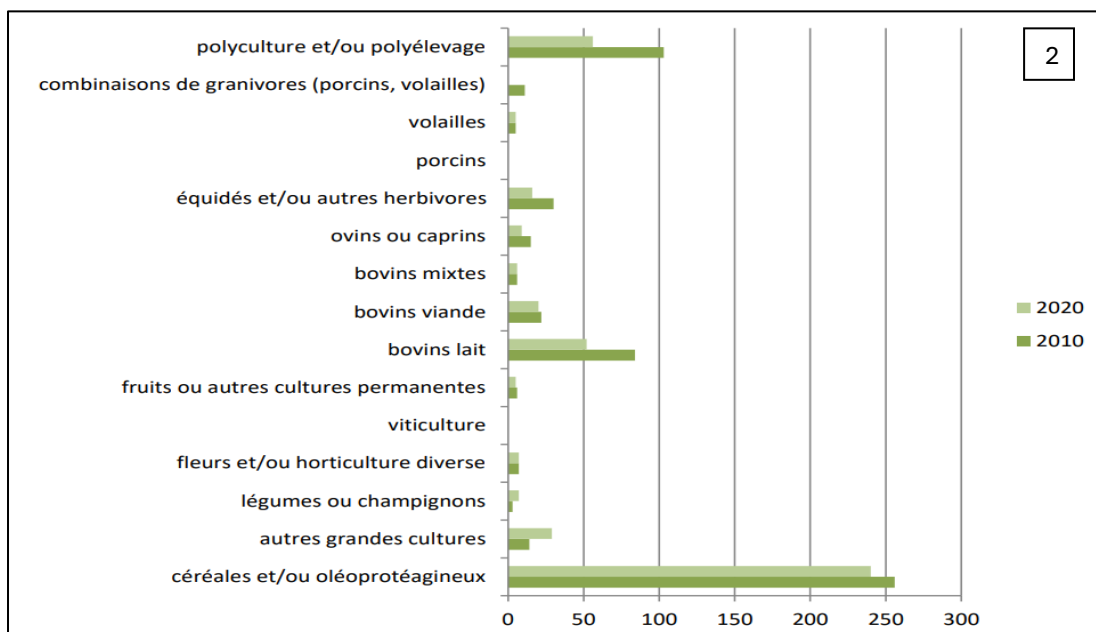
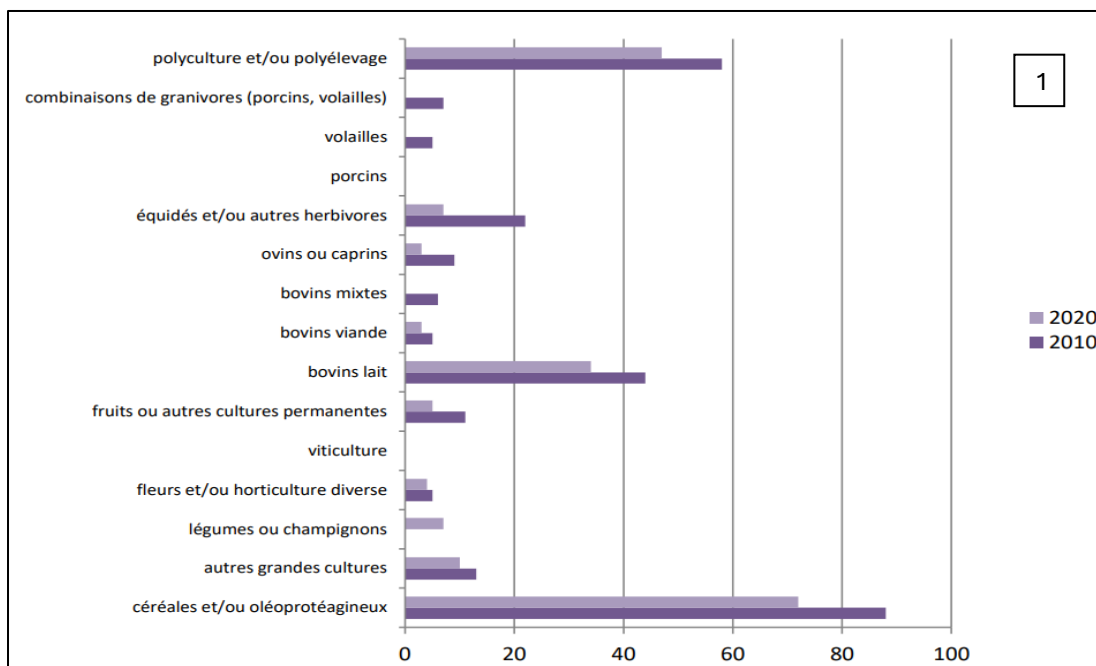


Figure 8: Evolution des orientations technico-économiques sur la CCSAL (1) et la CCS (2) entre 2010 et 2020 (en nombre d'exploitations)

Parmi les 31 exploitations en AB dans le territoire, ce sont 9 exploitations qui se consacrent à l'élevage bovin laitier et/ou allaitant, 8 sont axées sur la culture de légumes et 5 sont spécialisées dans les grandes cultures. De plus, il y a 5 exploitations dédiées à l'aviculture, dont 2 sont orientées vers l'élevage de volailles de chair et 3 vers la production d'œufs avec des poules pondeuses.

En termes de surfaces agricoles sur le territoire, les céréales/oléoprotéagineux prédominent également, avec 13 480 ha classées dans cette orientation en 2020 soit 44% du nombre total de la SAU du territoire. L'orientation en polyculture-élevage concerne 6 435 ha en 2020 soit 21% de la SAU. L'orientation en bovins lait concerne 9 881 exploitations en 2020 soit 33%. Les autres orientations concernent 3 479 exploitations restantes soit 10% de la SAU du territoire.

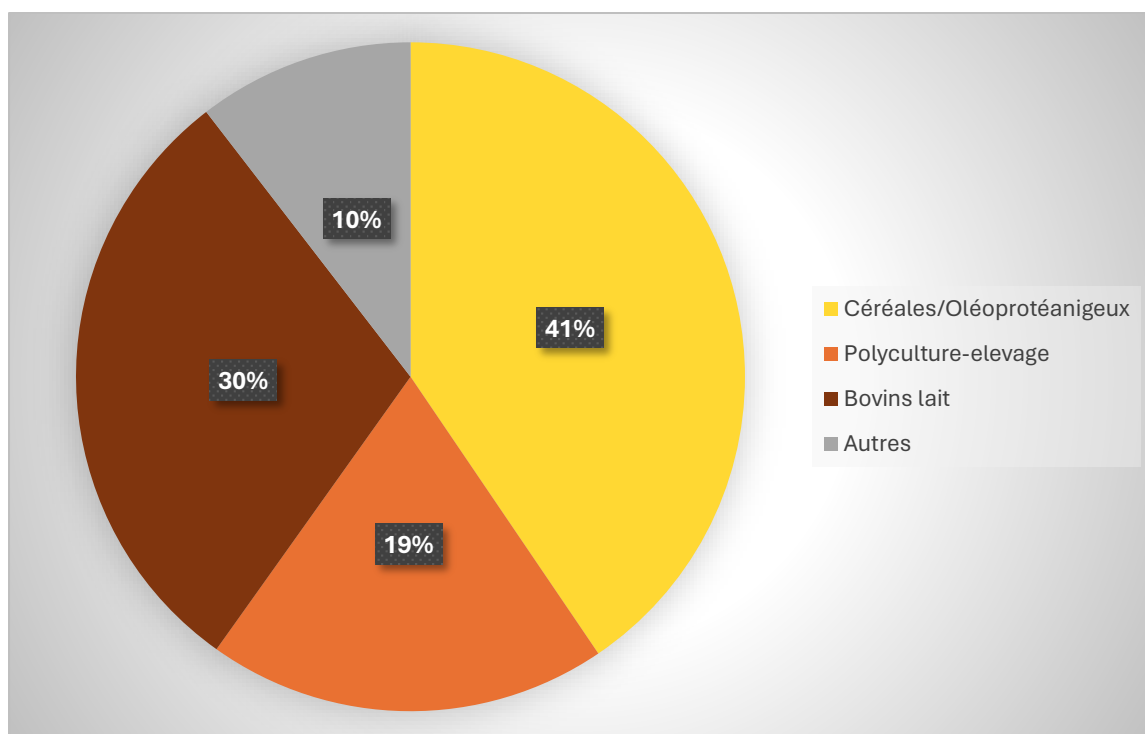


Figure 9: Répartition de la SAU par orientation technico-économique sur le territoire du Pays du Sundgau en 2020

Les figures ci-dessous présentent la répartition en 2020 des 33 275 hectares de SAU sur l'ensemble du territoire du Pays du Sundgau, en fonction de l'orientation technico-économique principale des exploitations, ainsi que l'évolution de cette répartition par rapport à l'année 2010. Les cultures de céréales et/ou oléoprotéagineux occupent les plus vastes superficies, avec 13 480 ha, enregistrant une augmentation depuis 2010. En revanche, l'orientation vers l'élevage bovin laitier couvre 9 881 ha en 2020, en déclin par rapport à 2010, tandis que l'orientation en polyculture et/ou polyélevage s'étend sur 6 435 ha, demeurant stable depuis 2010.

La SAU située dans les exploitations en fruits et autres cultures permanentes, ovins, caprins, équidés et/ou autres herbivores, volailles, granivores diminuent tandis que la SAU orientée en bovins viande augmente.

Il est important de noter que certaines évolutions d'orientations agricoles vont varier selon les communautés de communes. Pour la SAU située dans les exploitations en bovins mixtes, celle-ci diminue sur le territoire de la CCS alors qu'elle augmente sur le territoire de CCSAL. Quant à la SAU située dans les exploitations en autres grandes cultures : celle-ci diminue fortement sur le territoire de la CCSAL alors qu'elle augmente sur le territoire CCS.

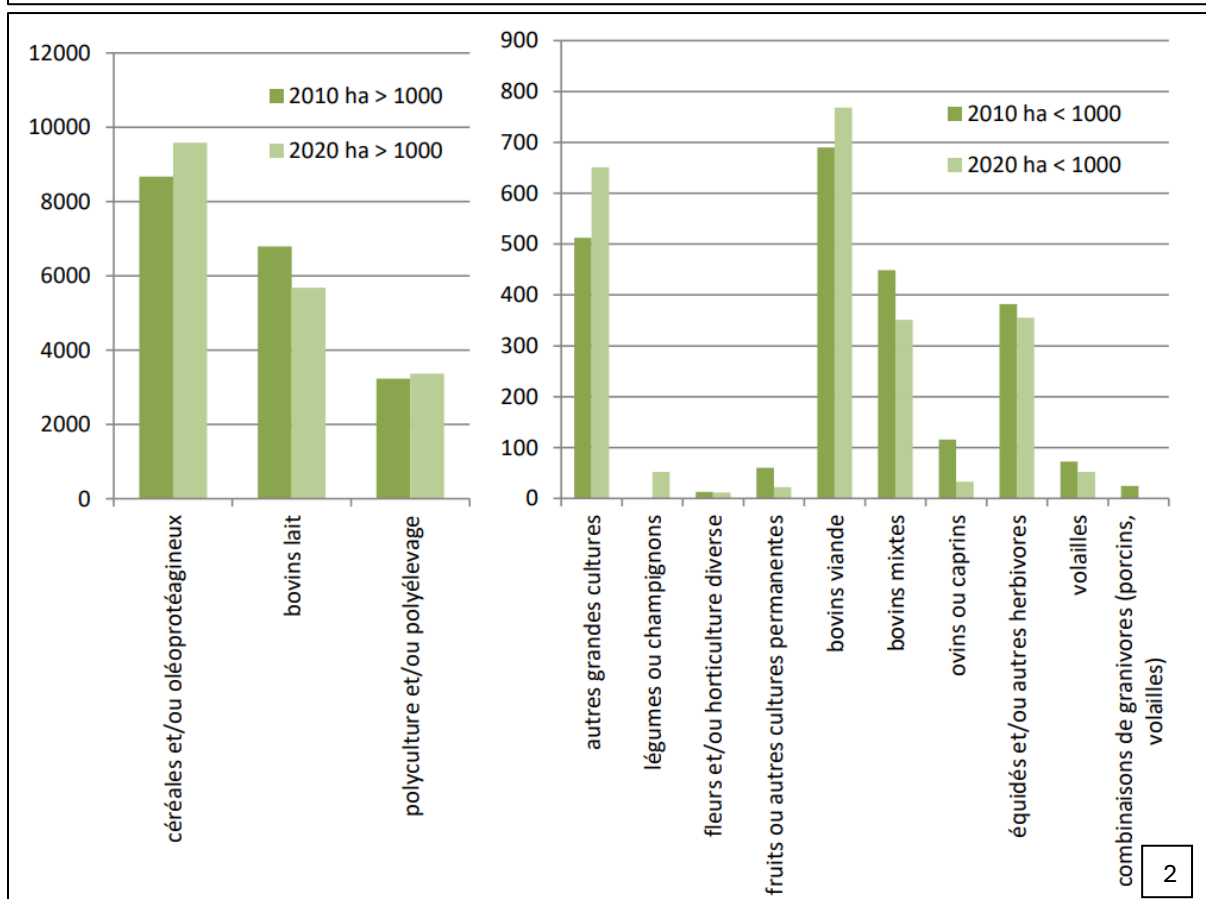
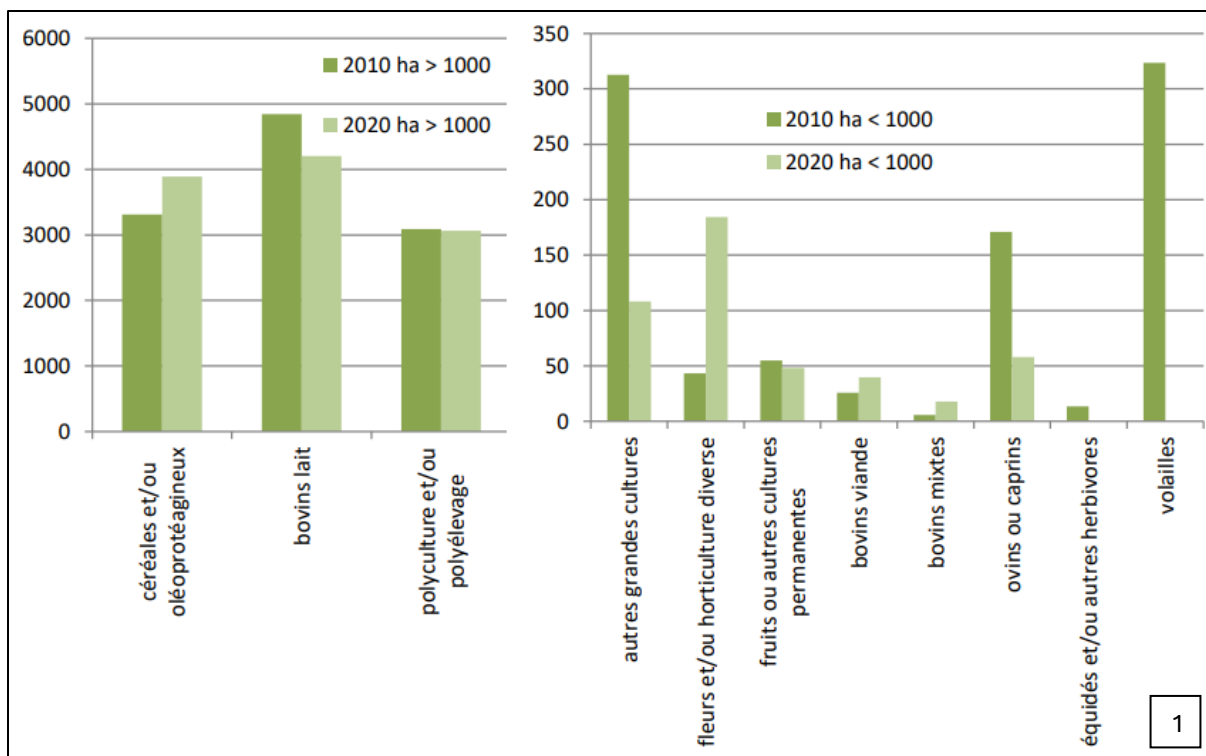
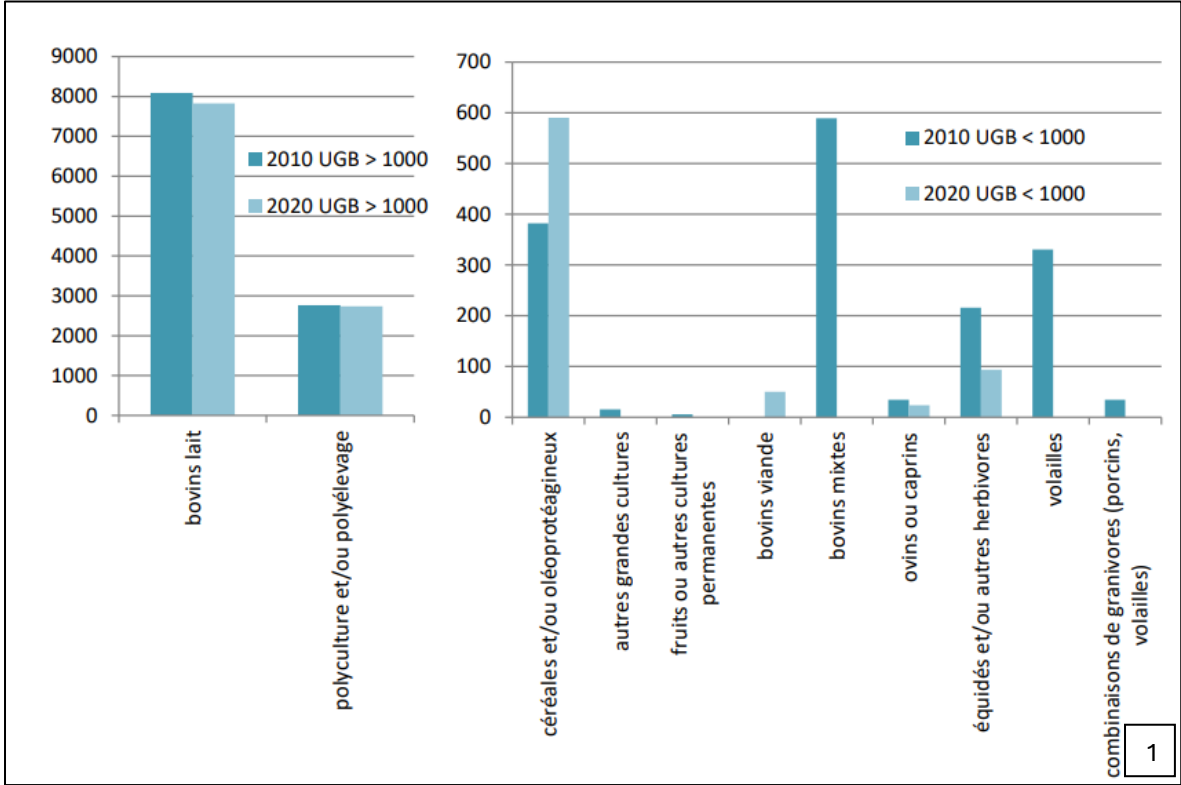


Figure 10: Evolution de la répartition des surfaces agricoles selon l'orientation technico-économique principale des exploitations sur la CCSAL (1) et CCS (2) entre 2010 et 2020 (à gauche : OTEX avec SAU > 1000 ha ; à droite : OTEX avec SAU < 1000 ha)

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition en 2020 des 23 609 Unités de Gros Bétail (UGB) situées dans le Pays du Sundgau, selon l'orientation technico-économique principale des exploitations, ainsi que l'évolution de cette répartition par rapport à l'année 2010, qui comptait 24 953 UGB. En 2020, l'orientation principale en bovins lait représente la part la plus importante avec 18 016 UGB, en baisse par rapport à 2010. Elle est suivie de l'orientation principale en polyculture et/ou poly-élevage, concernant 5 649 UGB. Ensuite, on trouve l'orientation en bovins viande avec 13 219 UGB et l'orientation en céréales et/ou oléo-protéagineux avec 12 666 UGB. Les UGB restants sont principalement répartis dans d'autres grandes cultures, les bovins mixtes, les équidés et/ou autres herbivores, les ovins ou caprins, ainsi que les volailles.

Il est essentiel de souligner que la CCS se distingue de la CCSAL, notamment par son orientation principale en bovins viande, avec 1 269 UGB contre 50 sur la CCSAL. On observe également une disparition des exploitations orientées en bovins mixtes et volailles sur la CCSAL.



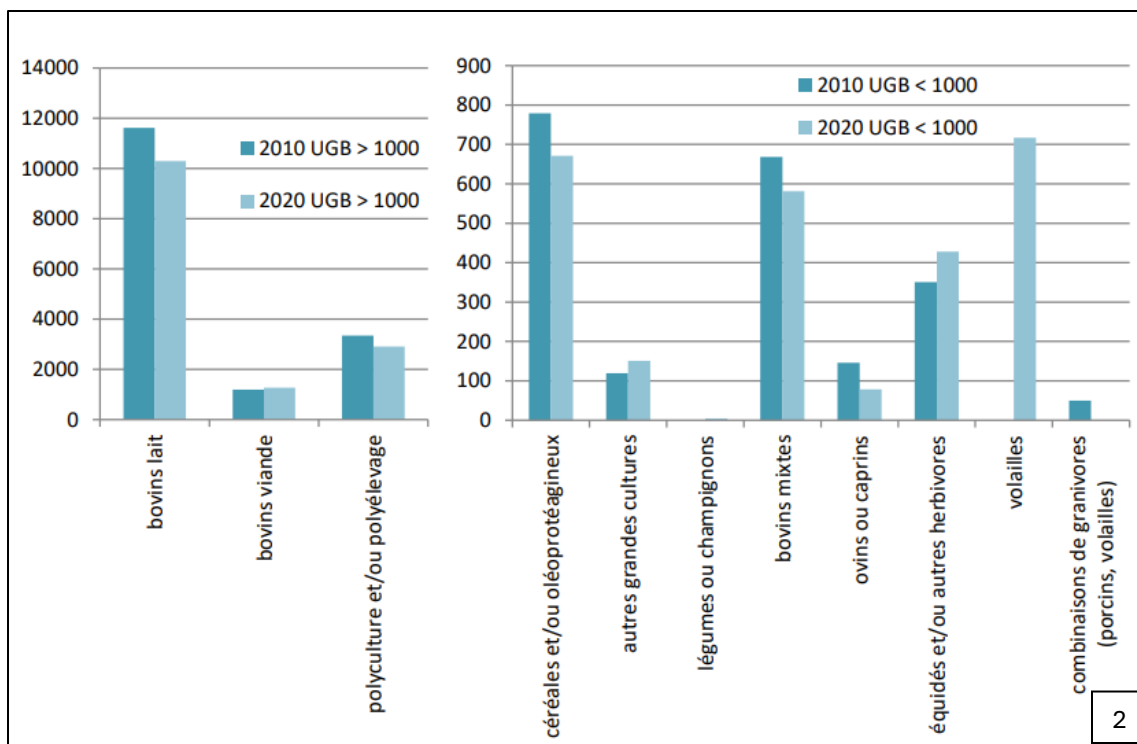


Figure 11: Evolution de la répartition des UGB selon l'orientation technico-économique principale des exploitations sur la CCSAL (1) et CCS (2) entre 2010 et 2020 (à gauche : OTEX avec UGB > 1000 ; à droite : OTEX avec UGB < 1000)

La transformation

Selon la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), en 2020, on retrouve sur le territoire un total de 181 entreprises artisanales alimentaires dont 37 destinées à la boulangerie pâtisserie (soit 20%), 23 destinées à la boucherie charcuterie traiteur (13%), et 16 destinées à la pâtisserie confiserie glacerie (9%). Les entreprises restantes dites « Divers alimentation » compte 105 entreprises (58%) (Figure 12). Parmi elles, les secteurs qui comptent le nombre d'entreprises le plus important sont la fabrication artisanale de vente de plats pour consommation immédiate en magasins ou marchés avec 53 entreprises recensées, la fabrication artisanale de vente de plats pour consommation en véhicules motorisés ou non avec 10 entreprises, la fabrication culinaire artisanale de plats à consommer sur place avec 5 entreprises et la transformation du thé et du café avec 5 entreprises. La Figure 13 illustre le nombre d'entreprises artisanales par secteur d'activité de transformation.

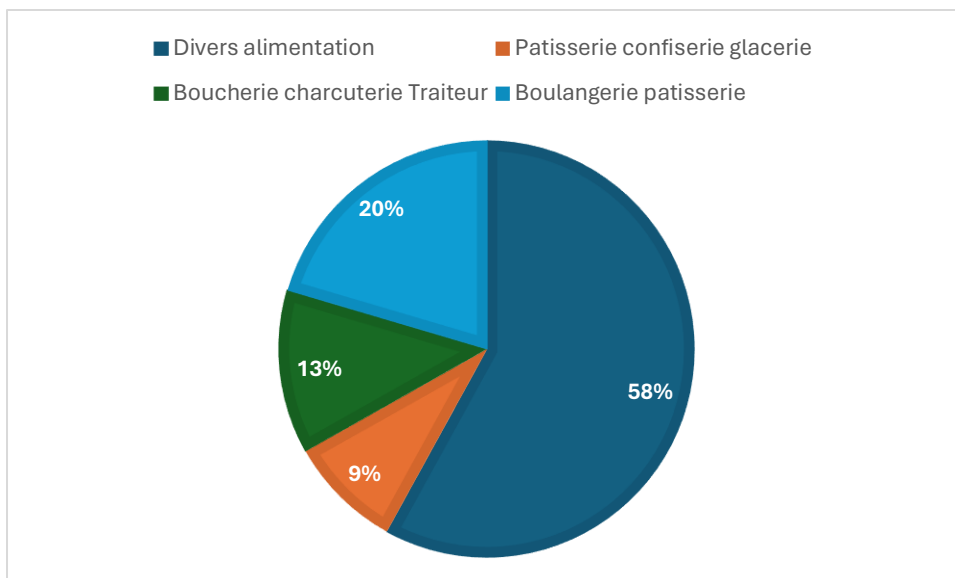


Figure 12: Répartition du nombre d'entreprises artisanales sur le territoire du Pays du Sundgau par secteur d'activité de transformation en 2020 (Source : CMA)

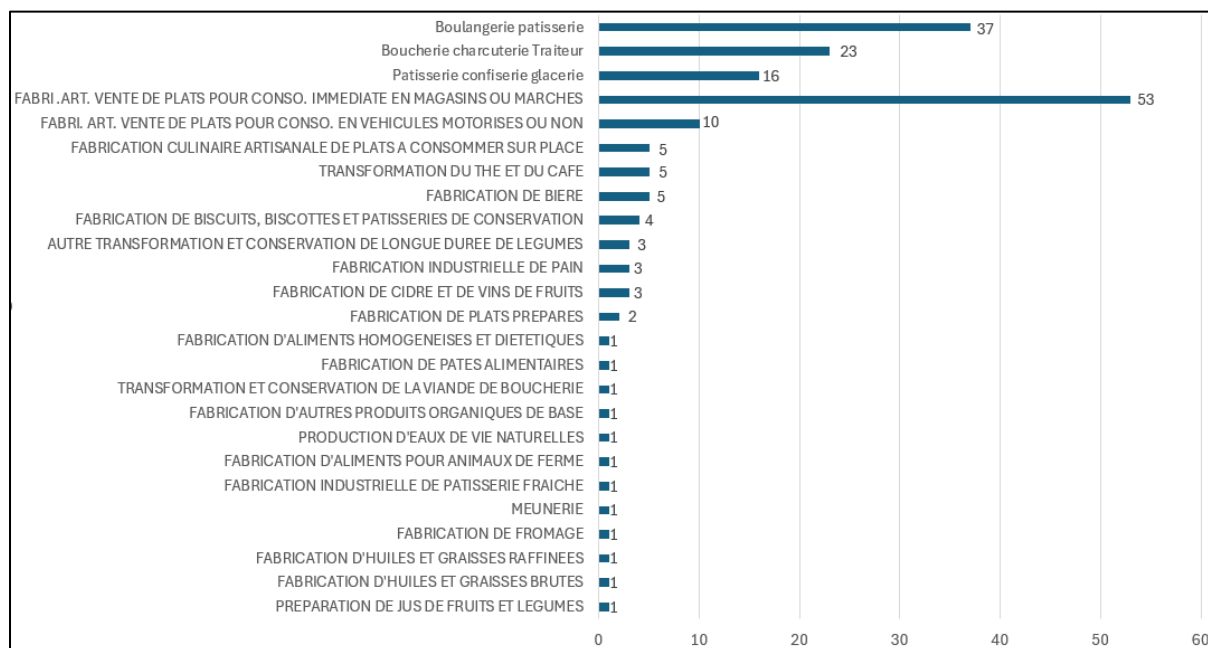


Figure 13: Nombre d'entreprises artisanales alimentaires sur le territoire du Pays du Sundgau par secteur d'activité de transformation en 2020 (Source : CMA)

D'après la figure ci-dessous (Figure 14), tous les secteurs d'activité de transformation ont connu une hausse en nombre d'entreprises plus ou moins marquée entre 2020 et 2022. Au total, le territoire est passé de 150 entreprises artisanales alimentaires à 181 entreprises en 2 ans. Les secteurs de la boulangerie pâtisserie et de la boucherie charcuterie traiteur ont connu une légère hausse : ils ont gagné chacun une entreprise en 2 ans. Le secteur pâtisserie confiserie glacerie s'est davantage développé avec 6 entreprises supplémentaires implantées sur le territoire. Enfin le secteur réunissant « divers alimentation » s'est développé avec une augmentation de 23 entreprises supplémentaires.

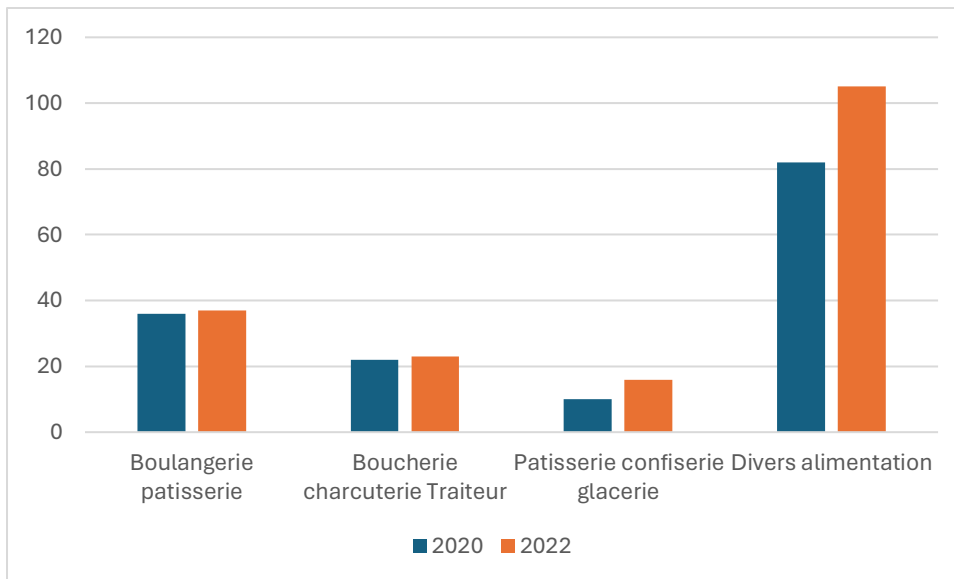


Figure 14: Evolution du nombre d'entreprises artisanales sur le territoire du Pays du Sundgau par secteur d'activité entre 2020 et 2022 (Source: CMA)

La densité artisanale, définie comme le nombre d'entreprises et établissements pour 10 000 habitants, est située sur le territoire entre 22,8 et 27,2 respectivement sur la CCSAL et la CCS.

La distribution

➤ Filière clés du territoire

Filière Céréales

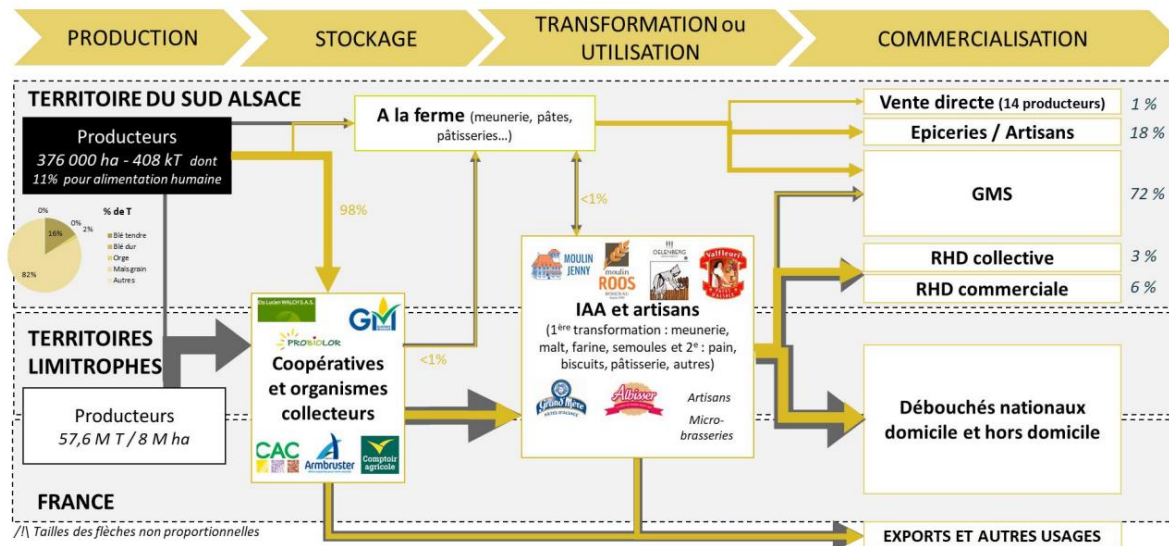


Figure 15: Schéma de fonctionnement de la filière céréales sur le territoire Sud Alsace

A l'échelle Sud Alsace, 98% de la filière céréales passe par des circuits longs. Les coopératives et organismes collecteurs (tels Coopérative Agricole de Céréales (CAC), Armbruster, Comptoir agricole, Gustave Muller, Lucien Walch, Probiolor) stockent et collectent les céréales. Les céréales sont alors transformées par des IAA ou Artisans de 1^{er} (tels que le Moulin Kenny, La Moulin Roos, L'abbaye de l'Oelenberg) et 2^e transformation (tels que pâte Valfleuri, pâte Grand-Mère, biscuiterie Albisser, Micro-brasserie). Enfin les produits sont distribués auprès de points de

distribution sur le territoire Sud Alsace (Grande et Moyenne Surface (GMS), restauration collective, restauration commerciale), sur des territoires limitrophes, à l'échelle nationale voir internationale.

Une faible partie de la production céréalière (<2%) passe par les circuits courts. Les céréales sont alors stockées, transformées ou utilisées à la ferme et commercialisées en vente directe, épicerie ou GMS.

Filière lait

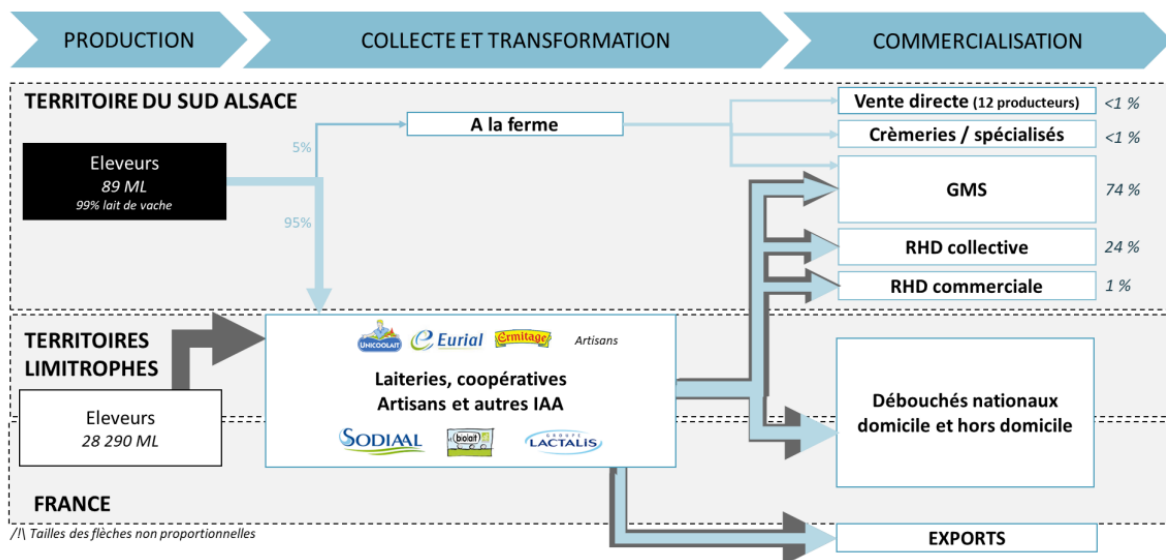


Figure 16: Schéma de fonctionnement de la filière lait sur le territoire Sud Alsace

Au niveau Sud Alsace, 95% de la filière lait passe par des circuits longs. La filière lait provient quasi-exclusivement (99%) de bovins. A l'échelle du Sud Alsace, 99% de la filière lait provient de bovins. Il a donc été proposé de se focaliser sur cette filière spécifiquement.

Les laiteries, coopérative Artisans, IAA (tels que Sodiaal, Lactalis, Eural, Ermitage, Unicoollait, Biolait) collectent et transforment le lait. Enfin les produits sont distribués auprès de points de distribution sur le territoire Sud Alsace (GMS, restauration collective, restauration commerciale), sur des territoires limitrophes, à l'échelle national voir international.

L'autre partie de la production lait, 5%, passe par des circuits courts. Le lait est alors collecté à la ferme puis commercialisé directement à la ferme, en crèmerie ou en GMS.

Filière viande

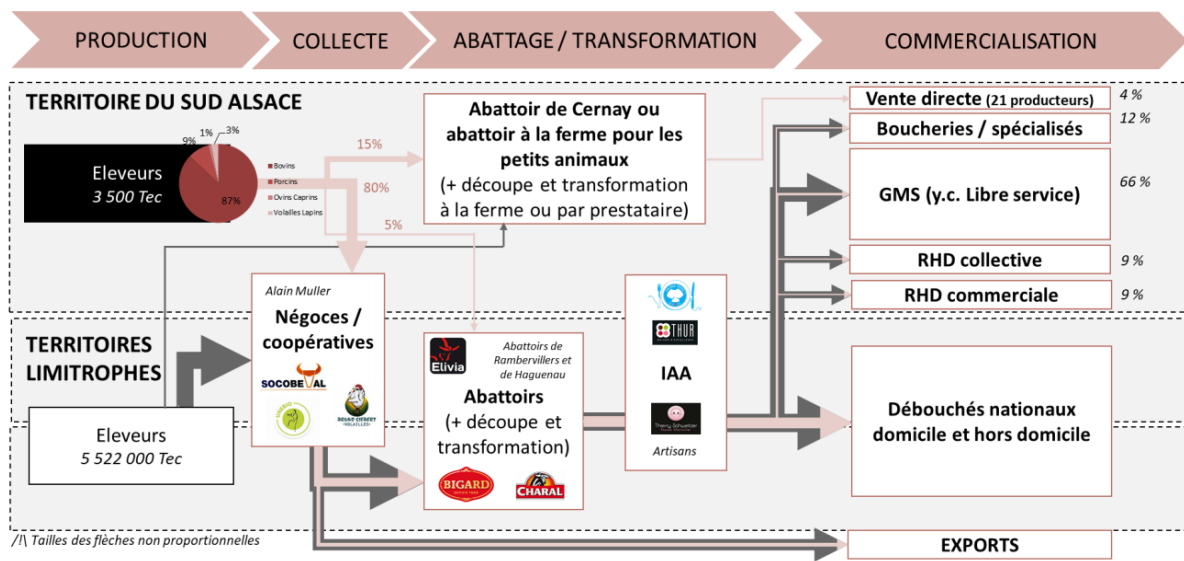


Figure 17: Schéma de fonctionnement de la filière viande sur le territoire Sud Alsace

Au niveau Sud Alsace, les circuits longs sont très porteurs pour la filière viande : 85% de la production passe par des circuits longs. La filière viande provient principalement (87%) de bovins. Il a donc été proposé de se focaliser sur cette filière spécifiquement.

Les négoce/coopératives (tels que Socobeval, Alain Muller, Unebio, Bruno Siebery) collectent les bovins. Les abattoirs (tels que Elivia, Bigard, Charal) les abattent puis les IAA (tels que Charcuterie de la Thur, Charcuterie du Val d'Argent, Thierry Schweitzer) les transforment en viande. Enfin les produits sont distribués auprès de points de distribution sur le territoire Sud Alsace (GMS, restauration collective, restauration commerciale), sur des territoires limitrophes, à l'échelle national voir international.

L'autre partie de la production viande, 15%, passe par des circuits courts. La majeure partie des animaux sont abattus à l'abattoir de Cernay, unique abattoir haut-rhinois. Certains petits animaux sont abattus directement à la ferme. Ces derniers sont alors commercialisés en vente directe.

Filière œuf

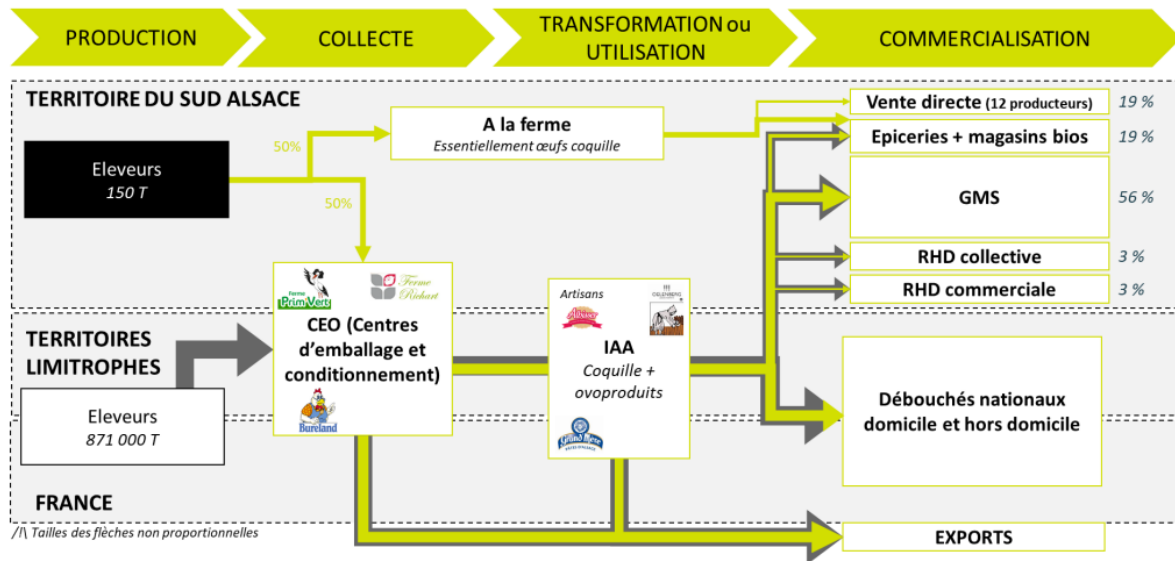
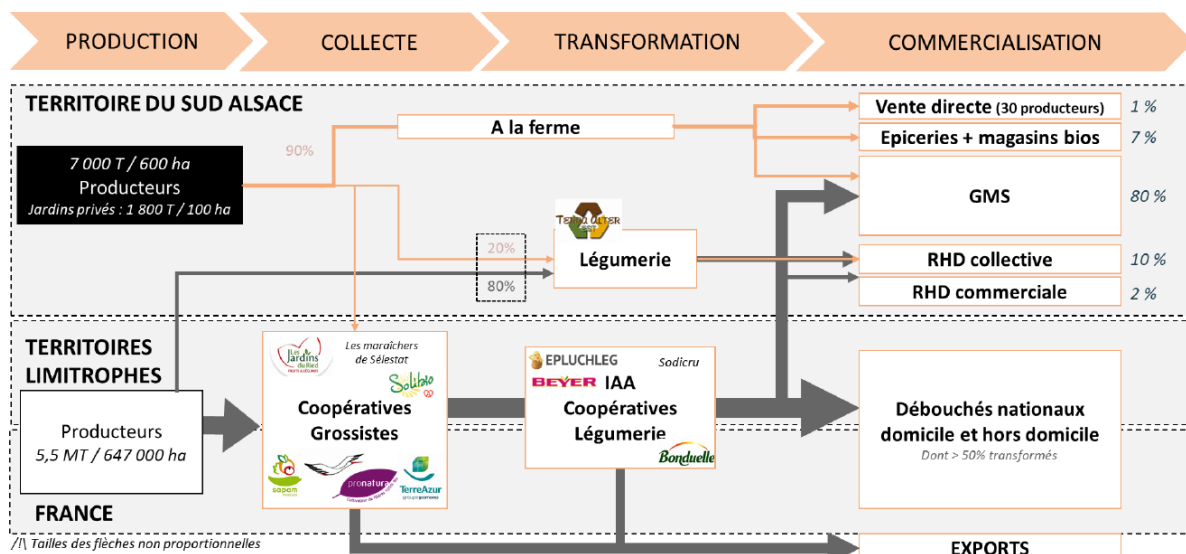


Figure 18: Schéma de fonctionnement de la filière œuf sur le territoire Sud Alsace

A l'échelle Sud Alsace, la filière œuf est partagée entre filière longue et courte. 50% de la production d'œufs passe par des circuits longs. Les centres d'emballage et conditionnement (CEO) (tels que SCEA Pflieger José, Prim'vert, Ferme Richard) collectent les œufs. Ces derniers sont alors transformés ou utilisés par des IAA ou artisans tels que le moulin de l'Oelenberg, la pâtisserie Albisser et les pâtes Grand-Mère. Ces dernières utilisent notamment la coule d'œufs. Néanmoins le territoire Sud Alsace, de même que l'Alsace, ne dispose pas d'outil industriel capable de proposer ce produit. Pour satisfaire en partie la demande de cet ovoproduit, Prim'vert a mis en place une casserie. Cependant le manque de matière première en Alsace reste un frein pour le développement de ces industries. Enfin les produits sont distribués auprès de points de distribution sur le territoire Sud Alsace (GMS, restauration collective, restauration commerciale), sur des territoires limitrophes, à l'échelle national voir international.

L'autre partie de la production, 50%, passe par des circuits courts. Les œufs sont alors directement transformés ou utilisés à la ferme et sont commercialisés en vente directe à la ferme ou en épicerie/magasins bio.

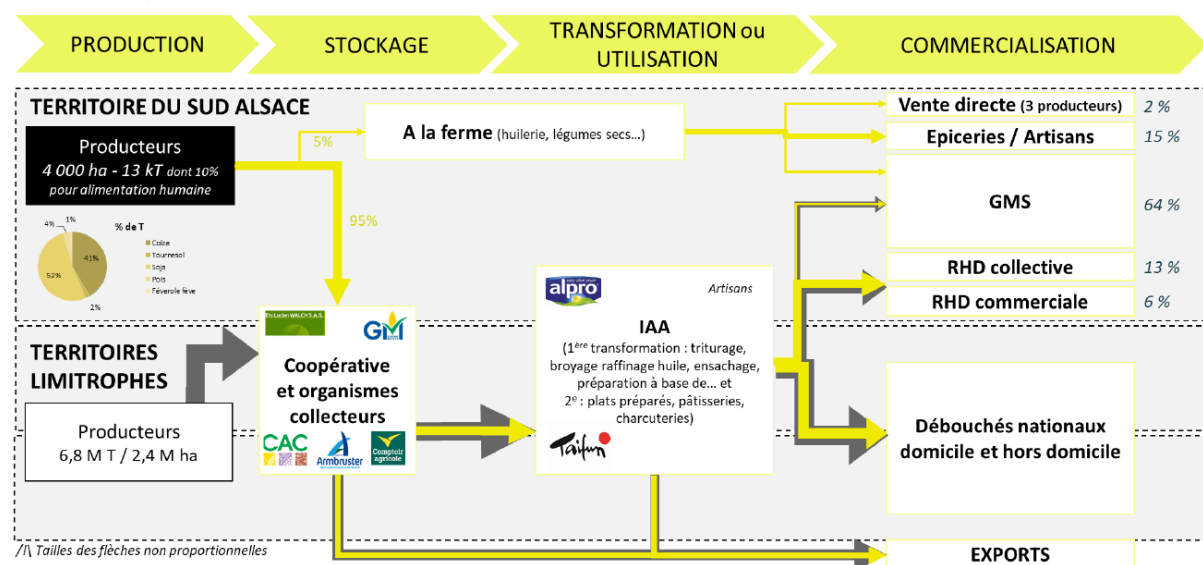
Filière Fruits et légumes



La filière fruit et légumes est aujourd'hui la filière la plus développée en circuits courts en Sud Alsace. En effet ce sont 90% de la filière qui passe par des circuits courts. Les fruits et légumes sont collectés et en partie transformés à la ferme ou via la légumerie Terra Alter Est et commercialisés principalement en GMS mais aussi en vente directe, épicerie et magasins bio, restauration collective et restauration commerciale.

L'autre partie de la production de fruits et légumes, 10%, passe par des circuits longs. Les fruits et légumes sont collectés via des coopératives tels que Solibio, Les maraichers de Sélestat, les Jardins du Ried ou des grossistes tels que Terre Azur, Sapa ou Pronatura. Ils sont ensuite transformés en coopératives/légumerie/IAA tels que Epluch'leg, Sodicro, Beyer et Bonduelle puis distribués auprès de points de distribution sur le territoire Sud Alsace (GMS, restauration collective, restauration commerciale), sur des territoires limitrophes, à l'échelle nationale voire internationale.

Filière oléoprotéagineux



A l'échelle Sud Alsace, 95% de la filière céréalière passe par des circuits longs. Les coopératives et organismes collecteurs (tels que la Coopérative Agricole de Céréales (CAC), Armbruster, Comptoir agricole, Gustave Muller, Lucien Walch) stockent et collectent les céréales. Les céréales sont alors transformées par des IAA/Artisans de 1^{er} ou 2^{ème} transformation tels que Alpro, Taifun). Enfin les produits sont distribués auprès de points de distribution sur le territoire Sud Alsace (GMS, restauration collective, restauration commerciale), sur des territoires limitrophes, à l'échelle national voir international.

Une faible partie de la production céréalière (5%) passe par les circuits courts. Les céréales sont alors stockées, transformées ou utilisées à la ferme et commercialisées en vente directe, épicerie/artisan ou GMS.

➤ Focus Restauration Collective

Pour rappel, en France la gestion du service de restauration collective des établissements de la petite enfance à la jeunesse relève d'une administration différente selon le degré. Sur le territoire du Pays du Sundgau, comme indiqué sur la figure ci-dessous, les établissements périscolaires enfance/jeunesse et multi-accueil relèvent des communautés de communes (soit CCSAL et CCS). La gestion des écoles maternelles et élémentaires relève des communes et des Syndicats intercommunaux Scolaires (SIS). La gestion des collèges (jeunes allant de 11 ans à 15 ans) relève

du département soit la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Enfin la gestion des lycées (jeunes allant de 15 à 18 ans) relève de la Région Grand Est.

Systeme	Etapes de développement des jeunes	Âge des jeunes	Etablissements	Gestion administrative sur le territoire de la CCSAL	Gestion administrative sur le territoire de la CCS
	Petite enfance	0 - 3 ans	Structures d'accueil collectif ou individuel	CCSAL (Multi-accueil et relais petite enfance)	CCS (multi-accueil et RPE)
Scolaire	Enfance	3 - 6 ans	Maternelle	Communes et SIS	CCS
		6 - 11 ans	Elémentaire		CCS
	Jeunesse	11 - 15 ans	Collège	CeA	
		15 - 18 ans	Lycée	Région Grand Est	
Périscolaire	Enfance	3 - 11 ans	Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Accueil Périscolaire	CCSAL	CCS
Jeunesse	Jeunesse	11 ans et plus	Animation durant la période scolaire en collège et lycée et accueil de loisirs (sorties) durant les vacances scolaires		CCS

Tableau 1: Gestion administration des établissements de la petite enfance à la jeunesse sur le territoire du Pays du Sundgau

D'après la carte ci-dessous (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), on compte sur le territoire du Pays du Sundgau un total de 54 écoles maternelles et élémentaires dont 18 sur la CCSAL et 36 sur la CCS, tous publics. Concernant les collèges, il y en a 6 sur le territoire, tous publics aussi : 2 sur la CCSAL situés à Dannemarie et Seppois le Bas, et 4 sur la CCS situés à Hirsingue, Illfurth, Altkirch et Ferrette. Concernant les lycées, on en recense 2 sur le territoire, situés tous les deux à Altkirch (territoire de la CCS) dont un lycée privé.

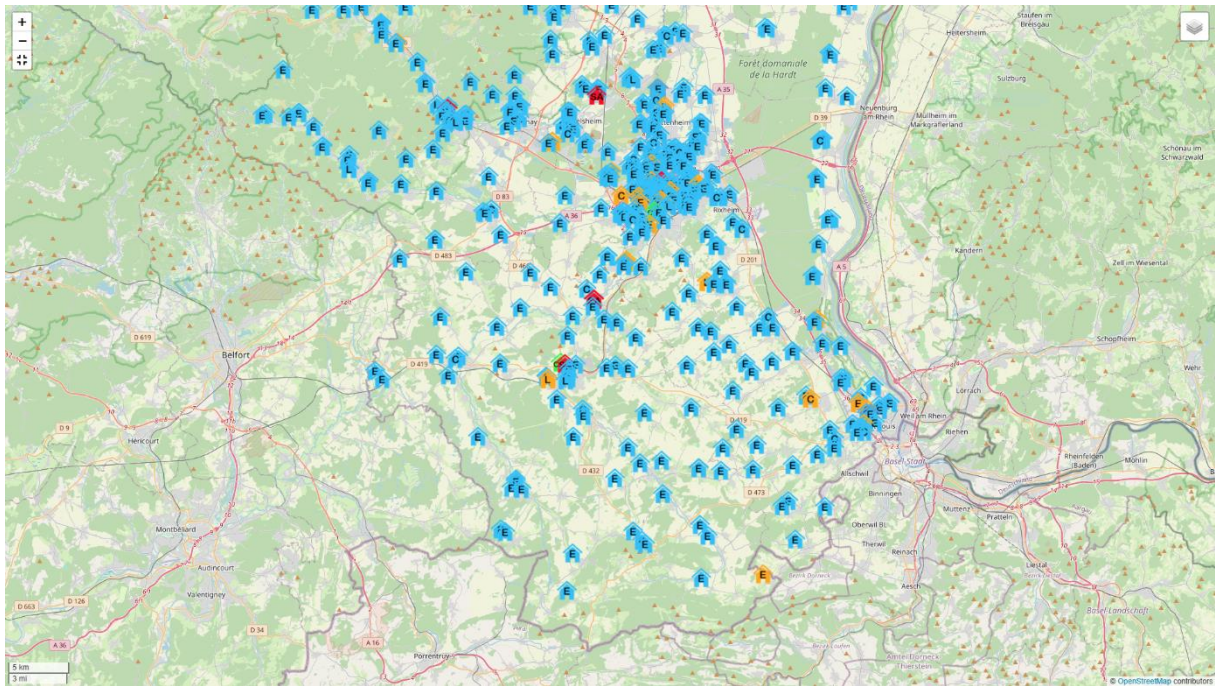


Figure 19: Carte des établissements d'écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées situés au Sud Alsace (Source : annuaire-education.fr)

A l'échelle de la CCSAL, la CCSAL gère les établissements multi-accueils et périscolaires. D'après la figure ci-dessous, elle dispose de 2 multi-accueils de 35 berceaux, un situé à Dannemarie et un à Seppois-le-Bas. Elle compte 9 sites d'accueil périscolaire dont 5 en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Elle dispose également de 3 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) situées à Retzwiller, Romagny et Ueberstrass. Les écoles maternelles et élémentaires sont quant à elles gérées par les communes ou des SIS. Aujourd'hui il y a 6 communes qui gèrent directement leur école : Ballersdorf, Bernwiller, Dannemarie, Pfetterhouse, Retzwiller et Seppois le bas. Le reste du territoire est organisé en SIS, un regroupement pédagogique de communes. On en compte 10 sur le territoire : Balschwiller-Buethwiller-Eglingen, Diefmatten – Falkwiller-Gildwiller-Hecken, SIS le Hohburg, SIS des 5 villages, SIS Chavannes sur l'Etang-Montreux Vieux, SIS Montreux Jeune, SIS Hagenbach-Gommersdorf, SIS des Sources, SIS Hindlingen, SIS Mooslargue-Seppois le Haut. A noter que hormis Montreux Jeune organisé en site unique, les SIS sont organisés avec des classes dans différentes communes.

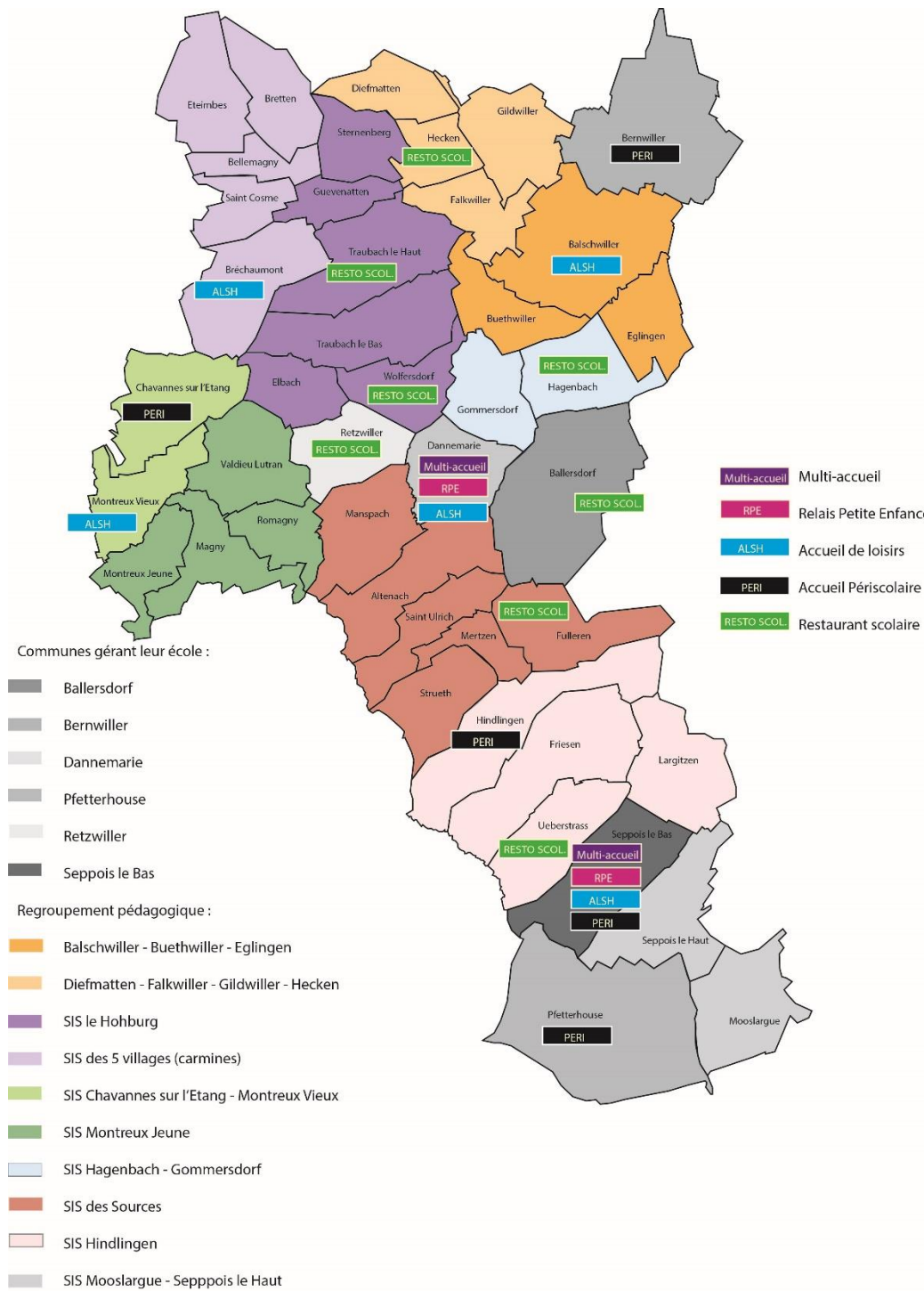


Figure 20: Carte de l'organisation scolaire de la CCSAL

A l'échelle de la CCS, cette dernière gère les établissements multi-accueils et périscolaires. D'après la figure ci-dessous, elle dispose de 4 sites multi-accueils, situés à Illfurth, Hirsingue, Muespach le Haut et Ferrette. Elle compte 16 sites d'accueil périscolaire comme l'indique la carte

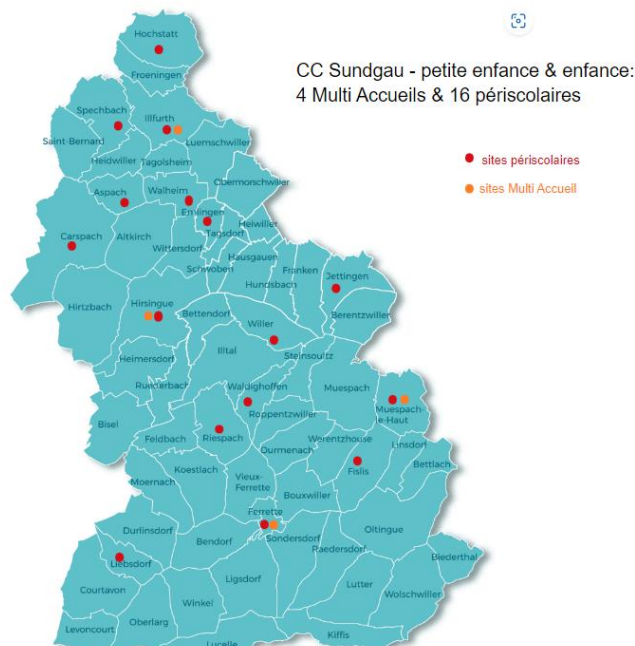


Figure 21: Carte des sites périscolaires et Multi Accueil géré par la CCS.

ci-dessous.

Fonctionnement général

Pour rappel, il existe 2 modes de gestion pour la restauration collective : la gestion directe et la gestion concédée (Figure 22). En gestion directe, l'établissement ou la collectivité s'approvisionne directement auprès des fournisseurs ou peut opter pour une démarche groupée via un groupement d'achats. Le choix des fournisseurs se réalise alors à travers un processus de marché public de fournitures. En revanche, en gestion concédée, l'établissement ou la collectivité fait appel à un prestataire de repas, tel qu'une société de restauration collective ou un traiteur à travers un processus de marché public de service. Ce prestataire, à son tour, se tournera vers le marché privé pour trouver les fournisseurs nécessaires. Les repas proposés par le prestataire pourront alors être préparés sur place ou dans une cuisine centrale puis livrés en liaison froide ou chaude sur les différents sites de restauration qui sont alors dits « télérestaurés ».

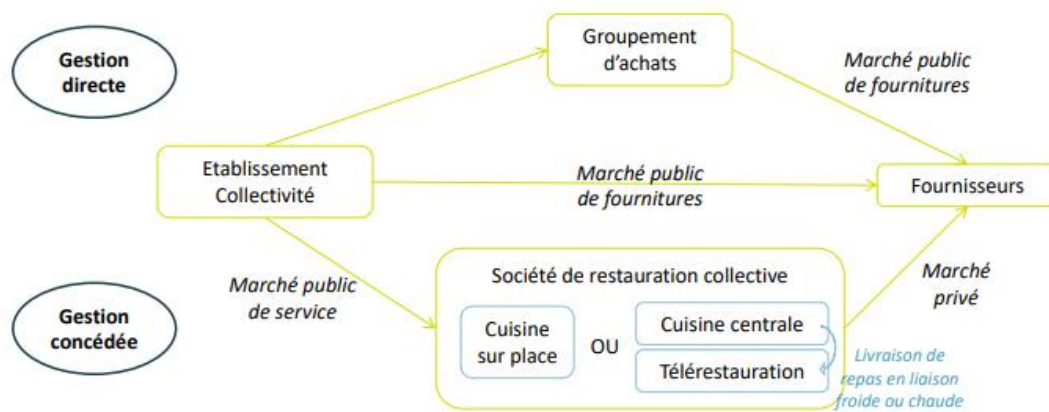


Figure 22: Schéma de fonctionnement de la restauration collective scolaire

Fonctionnement du territoire au niveau scolaire

Dans le cadre de la présente étude, le choix a été fait de se concentrer sur la restauration collective au sein des établissements scolaires (allant de la petite enfance à l'enfance) uniquement car leur gestion administrative relève des communautés de communes. Puisque l'étude se fait à l'échelle du Pays du Sundgau regroupant 2 communautés de communes, il a été suggéré de travailler sur le secteur relevant de leur compétence, c'est-à-dire les maternelles, primaires et accueils de loisirs. En effet, la restauration collective au sein des collèges (gérée par la CeA) et des lycées (gérée par la Région Grand Est) ne sera pas abordée dans cette étude.

Les 2 communautés de communes qui constituent le territoire du Pays ont fait le choix de la gestion concédée. Elles passent donc des marchés de service auxquels répondent des sociétés de restauration. Actuellement, 3 sociétés de restauration collective approvisionnent les cantines scolaires des 2 communautés de communes : l'Alsacienne de restauration, l'Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) pour la CCSAL ainsi qu'API Restauration pour la CCS.

Sur la CCSAL, le marché de restauration représente un total d'environ 80 à 100 000 repas par an. Ce dernier est divisé en 2 lots, détenus actuellement par :

- L'Alsacienne de Restauration pour environ 70 à 80 000 repas par an sur 15 sites de restauration. La livraison des repas se fait en liaison froide depuis la cuisine centrale de Schiltigheim.
- L'ADAPEI (Les Papillons blancs) pour environ 10 à 15 000 repas par an sur les 2 structures de Dannemarie. Il s'agit d'un lot réservé avec critères d'insertion. La livraison des repas se fait en liaison chaude depuis le site de Dannemarie.

Sur la CCS, le marché de restauration représente ainsi un total d'environ 150 000 repas par an. Ce dernier est divisé en 2 lots géographiques, détenus par API Restauration :

- Lot Nord depuis la cuisine centrale de Didenheim. La livraison des repas se fait en liaison froide.
- Lot Sud depuis la cuisine de l'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agés Dépendantes (EHPAD) de Seppois.

Les repas pour la petite enfance sont livrés depuis la cuisine centrale dédiée, située à Sainte-Croix-en-Plaine. Par ailleurs, les convives du site de Carspach sont accueillis par le lycée

Sonnenberg (livré par L'Alsacienne de Restauration), et ceux du site de Hochstatt par le collège (cuisine sur place).

Sur le territoire du Pays du Sundgau donc, 5 cuisines centrales approvisionnent les établissements scolaires (de la petite enfance à l'enfance) : 2 cuisines centrales (Schiltigheim et Dannemarie), gérées respectivement par l'Alsacienne de Restauration et l'ADAPEI, approvisionnent la CCSAL et 3 cuisines centrales (Didenheim, Seppois et Sainte-Croix-en-Plaine), gérées par API Restauration, approvisionnent la CCS.

La localisation des cuisines centrales des différents prestataires est illustrée sur la carte ci-dessous.



Figure 23: Localisation des cuisines (centrales) dans lesquelles sont préparés les repas servis sur le territoire du Sud Alsace

Cette première analyse met en lumière la variété des prestataires présents sur le territoire. Les approches d'introduction de produits issus de filières locales dépendent de la structure des services achats de chaque prestataire. En effet, ces services peuvent être organisés à l'échelle nationale et/ou locale. Lorsqu'ils sont structurés uniquement à l'échelle nationale, les fournisseurs sont référencés au niveau national. Les prestataires privilégient alors

l'approvisionnement via des grossistes capables de fournir le marché national, afin de limiter le nombre de fournisseurs.

Un exemple de ce modèle est observé chez L'Alsacienne de Restauration, une filiale du groupe Elios. Cependant, cette entreprise a intégré des "responsables filières régionales" chargés de recenser et référencer les fournisseurs locaux, tout en exigeant des volumes suffisants et la possibilité de transiter par des grossistes.

Dans le cas d'une structuration des achats à l'échelle régionale ou locale, le référencement direct de producteurs est simplifié. C'est le cas d'API Cuisiniers d'Alsace, direction régionale d'API Restauration, qui, bien que bénéficiant de référencements régionaux voire nationaux, compte une responsable des achats locaux à l'échelle Alsace. Cette personne est chargée de rechercher et de développer des partenariats avec des fournisseurs locaux, tels que des producteurs, des transformateurs, ou des groupements de producteurs.

L'ADAPEI, en tant que structure plus petite sur le territoire, adopte un fonctionnement hybride, combinant l'approvisionnement via des grossistes et distributeurs avec des achats locaux occasionnels auprès de producteurs. En fin de compte, les possibilités d'approvisionnement local dépendent de l'offre disponible sur le territoire, de l'intérêt des producteurs pour la restauration collective, et de la définition de la notion de "local" par la collectivité et/ou le prestataire.

➤ Restauration commerciale

On compte sur le territoire du Pays du Sundgau 34 restaurants dont 9 sur le territoire de CCSAL et 25 sur le territoire de CCS. 79% d'entre eux, soit la majorité, sont de type traditionnel et 21% de type semi-gastronomique. Les autres types tels que les brasseries, crêperie, pizzerias sont présents en quantité moindre sur le territoire.

Comme l'indique la figure ci-dessus, les spécialités les plus fréquentes trouvées dans les restaurants du territoire sont la carpe frite (présent dans 23 restaurants) et les spécialités alsaciennes (présents dans 21 restaurants). On retrouve fréquemment également des spécialités tels que les fruits de mer, le poisson et le gibier. Les autres spécialités (telles que la choucroute et la tarte flambée) sont présentes avec une moindre fréquence dans les restaurants du territoire.

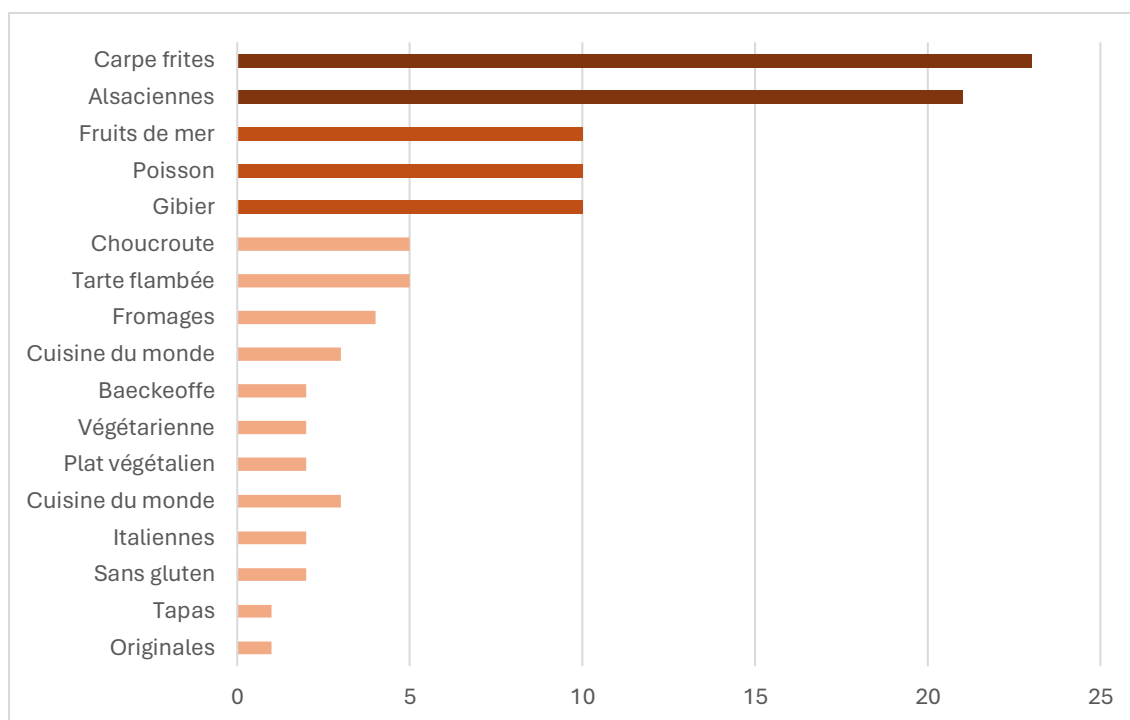


Figure 24: Spécialités culinaires les plus fréquentes dans les restaurants commerciaux du Pays du Sundgau (Source : visit.alsace)

Les prix des menus "Mini Menu du Jour" varient entre 9,5 € et 35 € selon les restaurants, avec un tarif d'une moyenne de 15 €. Le nombre de couvert en salle est notamment très variable allant de 20 à 200 couverts avec une grande majorité autour des 90 couverts.

➤ Tendances vers une alimentation plus locale et de qualité

Application des lois en faveur du local et de la qualité

Au vu des objectifs nationaux de la Loi Egalim et Climat & Résilience qui exigent notamment 50% d'achat de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'Agriculture biologique et l'introduction d'un repas végétarien hebdomadaire obligatoire pour tous les convives, les collectivités attendent des prestataires qu'ils s'adaptent à l'évolution de leur demande, qui tend vers plus de local.

Les principaux freins identifiés par les communautés de communes et les prestataires pour l'approvisionnement en produits durables et de qualité, dont bio, sont le prix et les difficultés d'approvisionnement, accentués par la conjoncture actuelle.

En ce qui concerne les approvisionnements locaux, comme mentionné précédemment, les leviers d'action varient en fonction de l'organisation des procédures de référencement et d'achat du prestataire. Étant donné que le "localisme" est interdit par le code des marchés publics, les collectivités utilisent des notions telles que les approvisionnements directs, les circuits courts, le respect de la saisonnalité et la fraîcheur des produits pour promouvoir des approvisionnements locaux. La définition d'un produit local peut varier en fonction de la disponibilité des produits sur le territoire, avec des critères tels que ECPI, Sud Alsace, Haut-Rhin, Alsace, Alsace élargie au Grand Est pour les produits indisponibles en Alsace pour la restauration collective, rayon de 50 km, rayon de 200 km, etc.

Les éléments favorisant les approvisionnements locaux dans les cahiers des charges comprennent généralement les approvisionnements directs, le respect de la saisonnalité et

l'évaluation du bilan carbone des produits. Cependant, les clauses liées à l'approvisionnement local sont rarement chiffrées, en partie en raison de la difficulté de définir cette notion de manière consensuelle au sein de l'EPCI et parmi les prestataires. Généralement, la définition de cette notion se fait une fois le marché attribué, au cours des échanges entre l'EPCI et le prestataire.

Les CCS et CCSAL mettent en avant leur initiative "goûter local". Cependant, la mise en œuvre de cette démarche est complexe en raison des contraintes logistiques liées à la multiplication des sites de distribution. Les producteurs doivent faire face à des défis tels que la livraison sur un grand nombre de sites périscolaires dans l'ensemble de l'EPCI. Les essais réalisés n'ont pas encore abouti à une solution satisfaisante pour garantir la fraîcheur des produits. Malgré cela, des volontés d'agir ont émergé des entretiens, notamment la définition future de plans d'actions dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Il est également envisagé d'inclure des critères précis quant aux approvisionnements dans la construction des cahiers des charges des marchés publics, ainsi qu'une grille de notation des candidatures lors du choix du prestataire.

La collaboration avec les prestataires tout au long des marchés est jugée essentielle, notamment pour les accompagner dans la recherche de producteurs locaux. Certaines sociétés de restauration s'appuient sur des partenaires institutionnels tels que la Chambre d'agriculture, Bio en Grand Est, Alsace Qualité, et l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace dans cet objectif. Enfin, la sensibilisation des convives à travers l'information et l'éducation sur l'aspect, le goût et la qualité des denrées alimentaires a été soulignée comme une démarche importante.

Développement des points de vente en circuits courts

Comme vu précédemment, les circuits longs sont aujourd'hui très porteurs à l'échelle du territoire du Sundgau et plus largement du Sud Alsace. La filière fruit et légumes est aujourd'hui la filière plus développée en circuits courts. Malgré une diversité d'initiatives concernant les circuits courts et de proximité, ces circuits de commercialisation pourraient être davantage valorisés.

Actuellement, 67 points de vente ont été recensés sur le territoire via la carte ci-dessous « Mangez Sundgauvien » réalisé par le Pays du Sundgau.

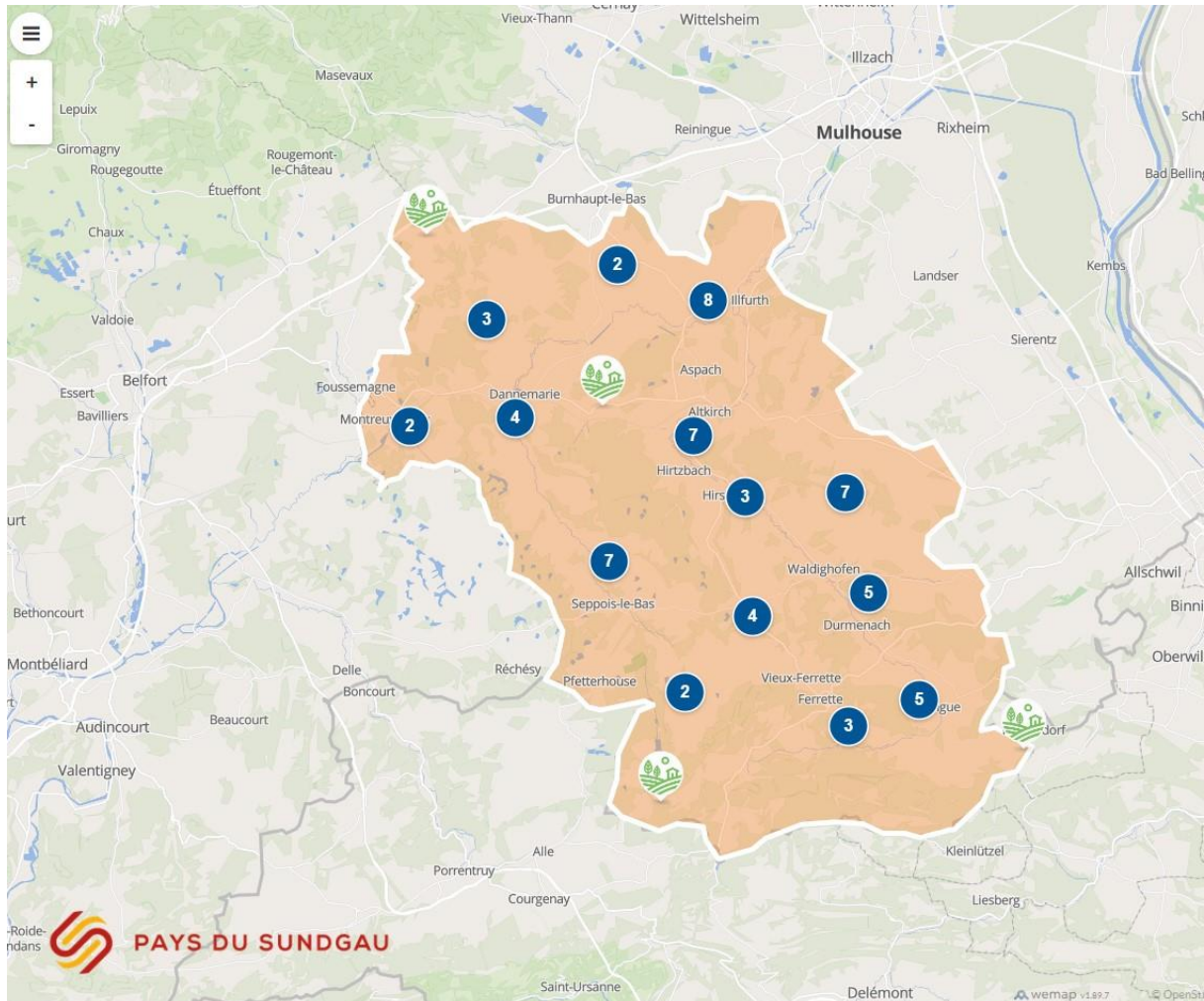


Figure 25: Carte « Mangez Sundgauvien ! »

Parmi ces différents points de vente, on en compte 42 en vente directement à la ferme, 11 marchés de plein vent, 6 points de vente collectifs, 4 distributions de paniers tels que des paniers d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et 4 distributeurs automatiques.

Ces types de commercialisation permettent de restaurer le lien social entre consommateurs et producteurs, de créer et maintenir des emplois sur le territoire mais aussi de réduire l'empreinte carbone liée au transport des marchandises.

La consommation

➤ L'autosuffisance alimentaire sur le territoire du Pays du Sundgau

Cette partie se penche sur la capacité nourricière du territoire, en examinant les surfaces en production, les volumes théoriquement produits, ainsi que le régime alimentaire de base, basé sur les bilans Agreste de consommation. Elle vise à déterminer dans quelle mesure les productions répondent aux besoins alimentaires de la population, en prenant en compte les surfaces en production en 2021 et les données les plus récentes du RGA. Il est important de noter

que ces chiffres restent théoriques, car les filières agricoles sont principalement orientées vers des circuits longs, avec une exportation importante des volumes hors du territoire.

L'objectif n'est pas d'atteindre une autosuffisance totale, mais plutôt de mettre en lumière les filières qui sont largement excédentaires ou déficitaires par rapport aux besoins alimentaires de la population. Dans le premier cas, il pourrait être envisagé de réorienter une partie des productions vers la consommation locale, en encourageant la création de filières de proximité. Dans le second cas, il pourrait être pertinent de soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs pour augmenter les volumes de production. En considérant que certains territoires se sont spécialisés plus ou moins dans certaines productions, les surproductions ou sous-productions identifiées peuvent également ouvrir la voie à des complémentarités entre les différentes intercommunalités.

Les graphiques présentés ci-après illustrent le taux de couverture alimentaire pour différents produits constituant le régime de base. Ils représentent les volumes de chaque production par rapport aux besoins de la population. Le cercle noir foncé symbolise une autonomie théorique de 100%, indiquant que les productions du territoire correspondent à 100% des besoins de la population. Lorsqu'un produit se situe au-dessus de ce cercle, la filière sur le territoire est excédentaire par rapport aux besoins théoriques de la population. À l'inverse, lorsqu'un produit se trouve en dessous de ce cercle noir, la filière est théoriquement déficitaire par rapport aux besoins alimentaires.

La légende des graphiques est la suivante :



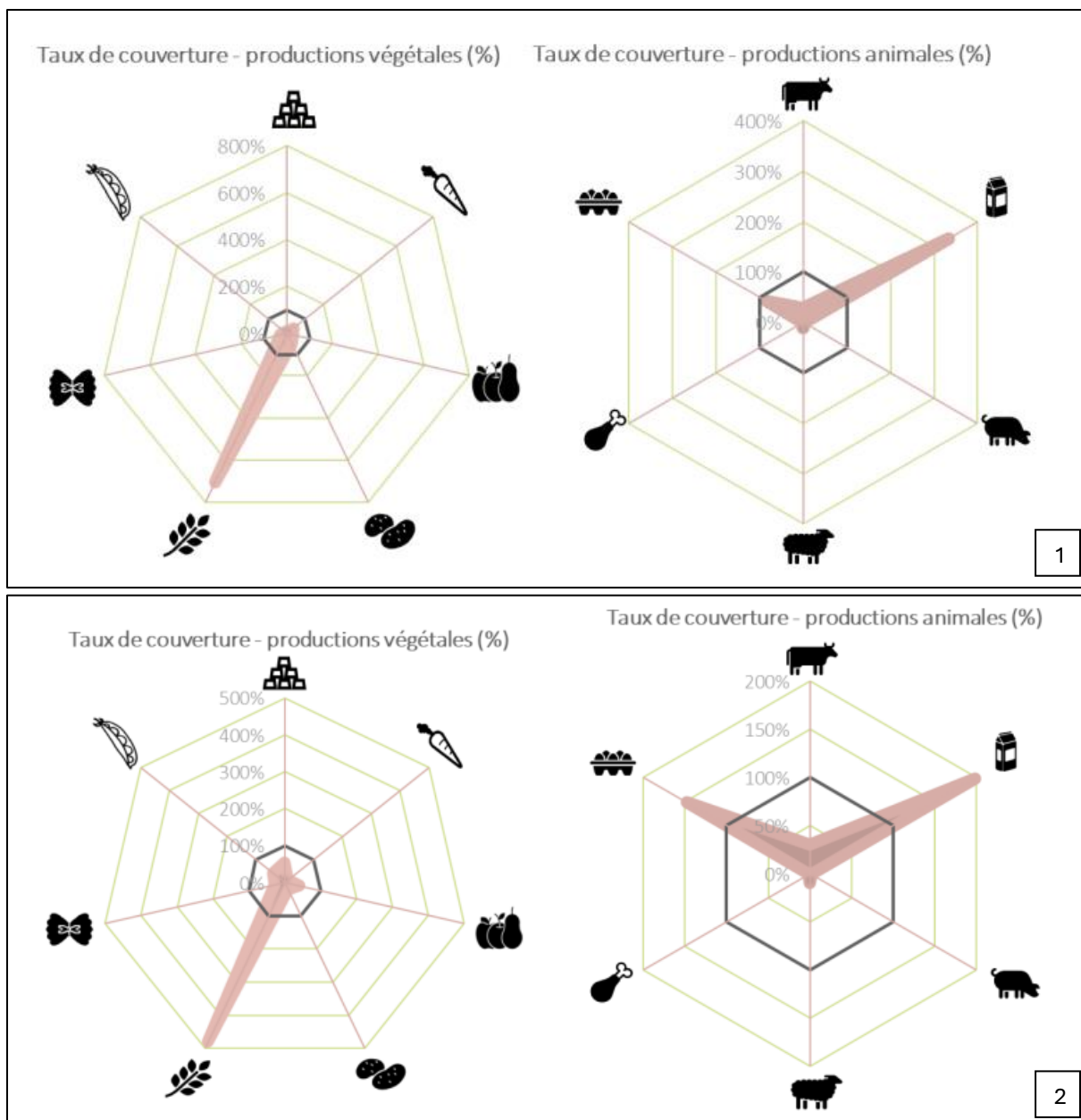


Figure 26: Taux de couverture théorique de la consommation sur le territoire de CCSAL (1) et CCS (2) par la production du territoire

Le taux d'autosuffisance alimentaire globale (toutes filières confondues) s'élève entre 149% et 191% respectivement pour la CCSAL et CCS. Parmi les filières excédentaires du territoire, on note la filière céréales (500% pour CCSAL et 700% pour CCS) ainsi que la filière lait (350% pour CCSAL et 200% pour CCS). La filière œufs couvre suffisamment les besoins de la population avec un taux de 100% pour CCSAL et 150% pour CCS. Parmi les filières déficitaires du territoire, on compte les filières fruit, légumineuse, légume et viande bovine. Les filières fruit et légumineuse de la CCS se distinguent toutes les 2 avec un taux de 70% contre 50% (fruit) et 40% (légumineuse) pour la CCSAL. Quant à la filière légume, c'est la CCSAL qui se distingue avec un taux de 50% contre 12% pour la CCS. Au niveau viande, seule la filière bovine se démarque, avec une production couvrante entre 50 et 40% les besoins alimentaires respectivement pour la CCSAL et CCS. Les autres filières viande sont très peu présentes sur le territoire.

➤ Complémentarité des territoires du Sud Alsace

Les productions excédentaires et déficitaires du territoire du Pays du Sundgau citées auparavant sont à mettre en parallèle avec les productions des territoires voisins du Sud Alsace. Le diagnostic de Ceresco (2023) réalisé à l'échelle Sud Alsace a notamment permis de mettre en lumière la comparaison et la complémentarité des territoires du Sud Alsace. Cette étude s'est penchée particulièrement sur les territoires de M2A, SLA ainsi que les 2 Communautés de communes que constitue le Pays du Sundgau (CCSAL et CCS).

Ainsi les surproductions et sous-productions de chacun des territoires cités peuvent être complémentaires. Le schéma ci-dessous (Figure 27) illustre le taux d'autosuffisance alimentaire par territoire du Sud Alsace. Les filières dont le taux d'autosuffisance alimentaire par territoire est supérieur à 100% sont considérées comme excédentaires. Celles dont le taux est inférieur à 100% sont considérées comme déficitaires. Les filières qui ne sont pas ou peu produites en Sud Alsace ne sont pas représentées sur ce graphique. Comme dit précédemment, la CCSAL et la CCS connaissent des productions excédentaires en céréales, lait et œufs dans une moindre mesure. M2A connaît uniquement une production excédentaire en légumes secs. Quant à SLA, ce territoire connaît seulement une production excédentaire en céréales.

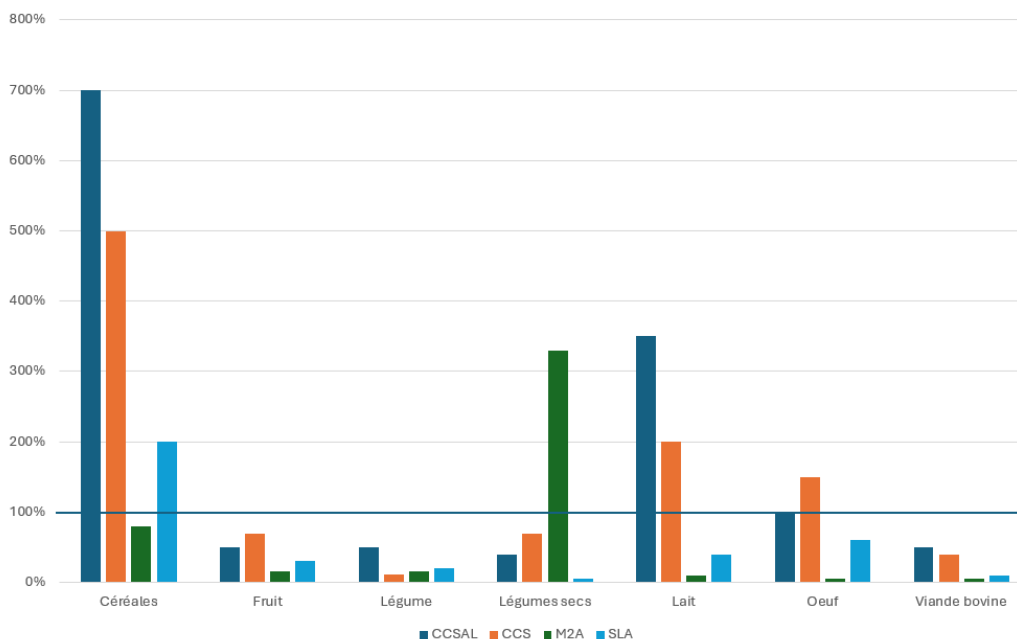


Figure 27: Le taux d'autosuffisance alimentaire par territoire du Sud Alsace

La représentation graphique ci-dessous (Figure 28) offre une vision claire de la répartition des bassins de production agricole, en distinguant les différentes cultures et élevages présents sur le territoire. En parallèle, elle permet d'établir des comparaisons avec les bassins de consommation. Au regard de la SAU par habitant, on observe que le bassin de production sur le territoire Sud Alsace est principalement dominé par la CCSAL et la CCS avec respectivement 0,45 et 0,54 ha/hab. Les territoires de M2A et SLA ont quant à eux respectivement des SAU de 0,05 et 0,16 ha/hab. En effet, ces derniers concentrent une densité de population plus forte que le territoire du Pays du Sundgau et sont davantage caractérisés comme un bassin de consommation. Cette disparité souligne l'opportunité d'une complémentarité entre ces territoires, favorisant une circulation plus efficace des denrées alimentaires. Cette approche pourrait ainsi contribuer à mieux répondre aux besoins alimentaires du territoire, en optimisant la

distribution des produits agricoles et en renforçant la résilience des systèmes alimentaires locaux.

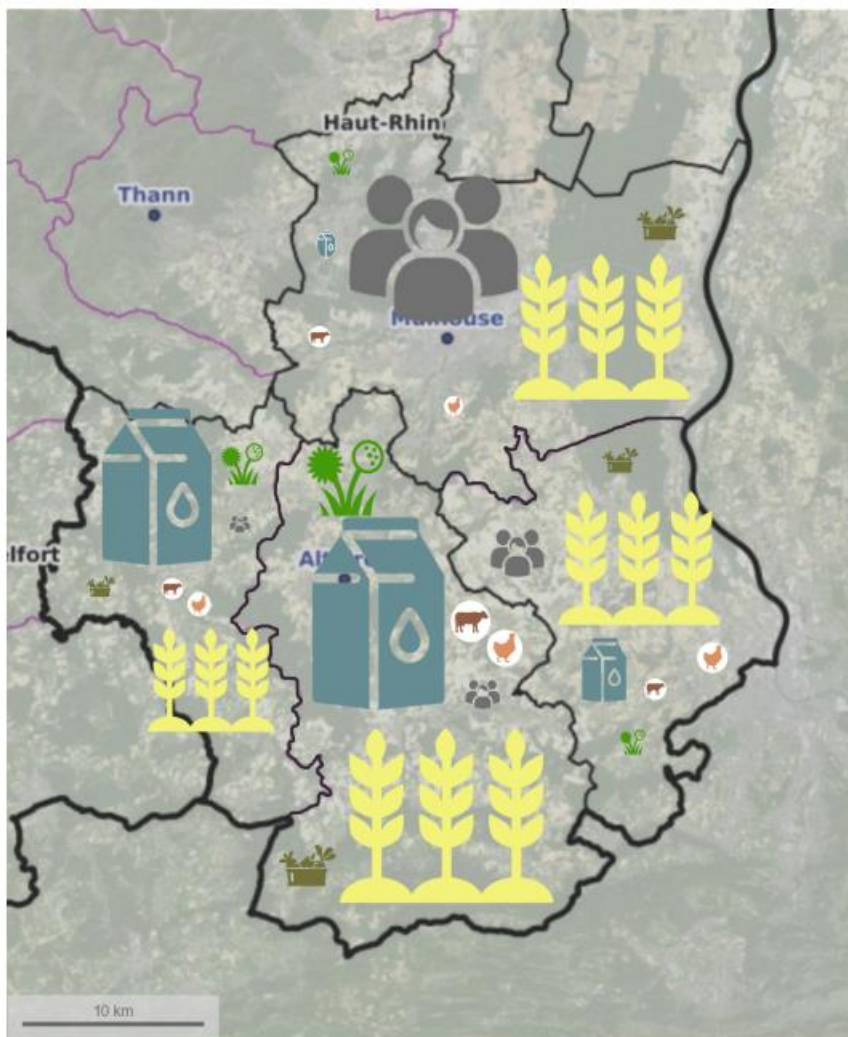


Figure 28: Comparaisons entre EPCI pour les surfaces en ha, les cheptels en UGB et la population

VERS UNE DEMARCHE COLLECTIVE SUD ALSACE

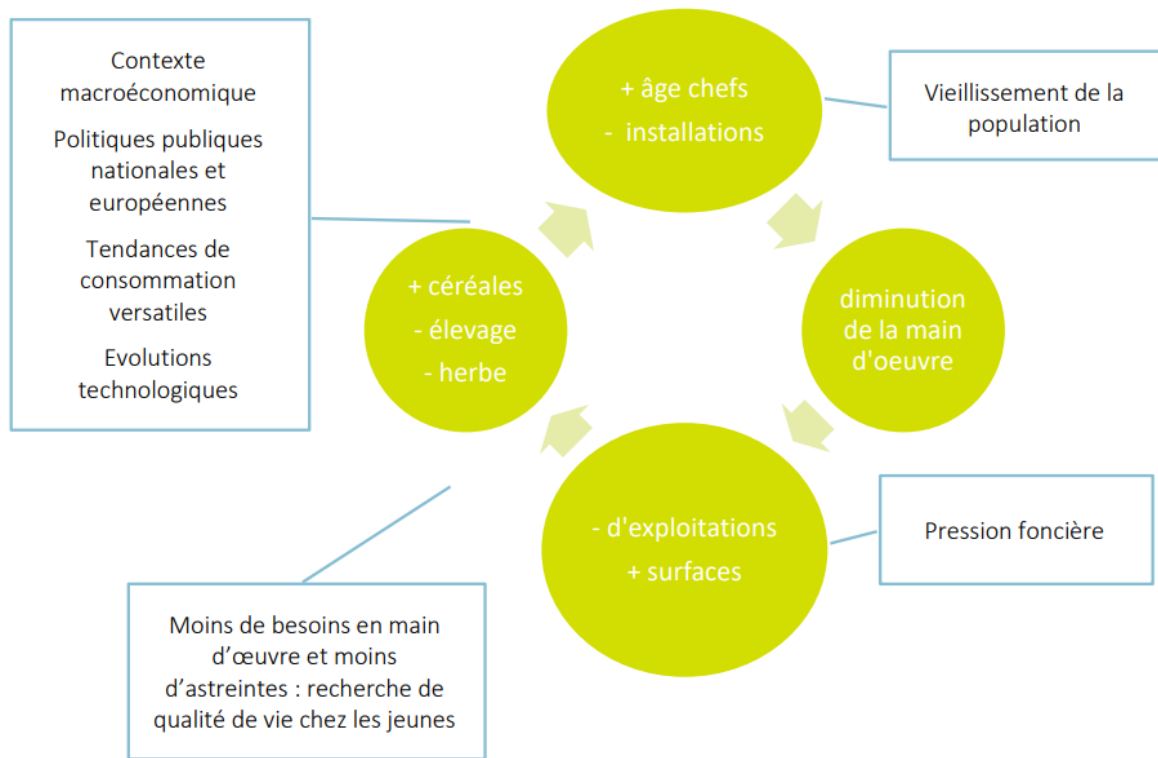


Figure 29: Tendances d'évolution des entreprises agricoles en Sud Alsace

➤ Enjeux du territoire

Préserver les terres agricoles notamment les prairies via l'élevage

Les surfaces agricoles du Sud Alsace diminuent, principalement en raison de l'urbanisation et du développement non agricole, ce qui compromet la souveraineté alimentaire et la durabilité économique de l'agriculture locale.

Le graphique ci-dessous met en avant la diminution des surfaces agricoles ces 10 dernières années. En effet, hormis la CCS dont les SAU ont augmenté de 1%, les SAU des autres territoires du Sud Alsace ont diminué de 3% pour la CCSAL, de 1% pour M2A et de 10% pour SLA entre 2010 et 2020. Sur le territoire Sud Alsace, la SAU est donc globalement en diminution de 2,6% depuis 10 ans au profit de l'urbanisation et du développement économique non agricole.

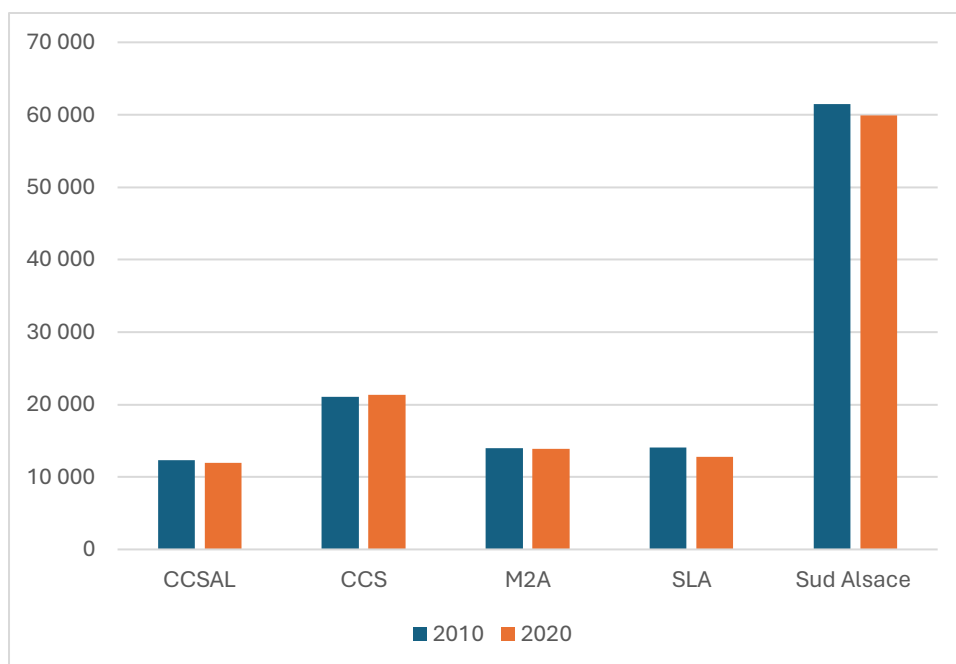


Figure 30: SAU des territoires Sud Alsace (en Ha) en 2010 et 2020

Depuis près de 20 ans, les politiques agricoles européennes successives et l'industrialisation de l'agriculture ont fait muter **le modèle de polyculture-élevage vers des systèmes qui se tournent vers la céréaliculture** (au détriment de l'élevage). La figure suivante démontre qu'en 2020, plus des 2/3 de la SAU du Sud Alsace sont dédiés aux céréales (maïs, blé tendre, orge) alors que les prairies et pâturages ne représentent que 21% de la SAU.

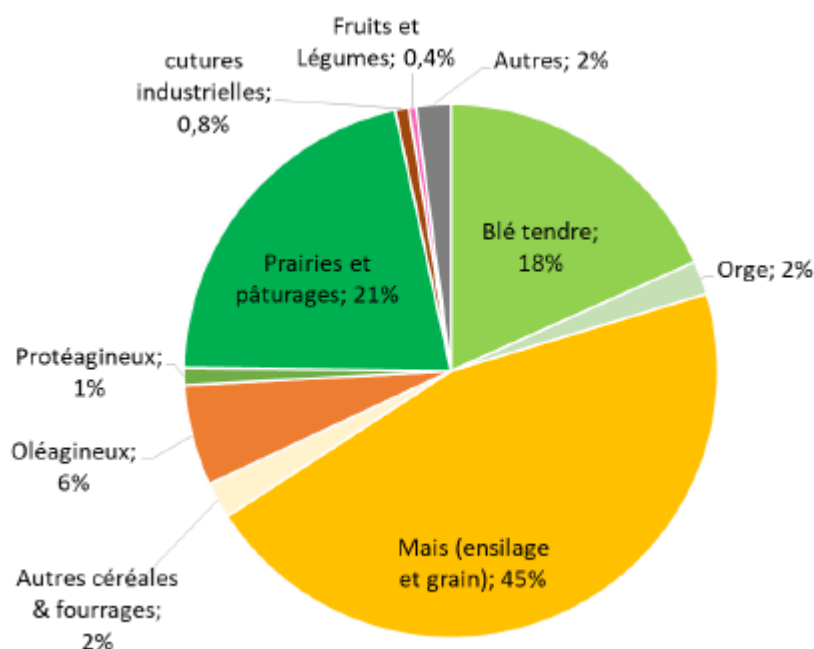


Figure 31: Répartition des surfaces agricoles sur le Sud Alsace

Cependant il est important de noter que depuis 2010, les surfaces de maïs et blé tendre ont baissé de 10 % au profit des prairies et oléagineux (colza, soja). Parmi les céréales, seule l'orge

et les céréales à destination à l'alimentation humaine (blé dur, épeautre, sarrasin) ont vu leurs surfaces augmenter légèrement.

Cette mutation de modèle agricole a un fort impact sur le paysage et l'environnement, à savoir :

- La disparition des paysages typiques de prairies et de prés-vergers, ainsi que des assèchements de zones humides ;
- L'altération de la qualité de l'eau souterraine, très préoccupante dans le Sundgau oriental, où se situe la majorité des captages Grenelle dégradés du département ;
- La présence de sols favorables à la battance (limoneux), de fortes pentes et l'absence d'éléments paysagers maintenant le sol (haies, herbe), entraînent un accroissement et une intensité des épisodes d'érosion des sols et des coulées d'eaux boueuses ;
- L'appauvrissement de la faune et de la flore inféodées à ces milieux.

Le maintien de l'agriculture, et en particulier de l'élevage, est primordial pour l'aménagement et le développement durable d'un territoire semi-rural comme celui du Sud Alsace, à travers le maintien des surfaces en herbe notamment.

Préservation de la qualité de la ressource en eau

Le Sud Alsace constitue un territoire fortement aménagé et cultivé, avec un impact sur la qualité des eaux. Parmi ses 37 captages prioritaires, la majorité est affectée par des pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires et à la présence de nitrates. En outre, il compte 27 captages sensibles dégradés et 12 captages sensibles supplémentaires. Ces captages sont affectés par des niveaux élevés de produits phytosanitaires, en particulier les herbicides comme le S-métolachlore, ainsi que par la présence de nitrates, bien que ces derniers tendent globalement à se stabiliser. Sur ces 76 captages au total, 6 ont une problématique nitrates, 46 ont une problématique phytosanitaire et 24 présentent la double problématique.

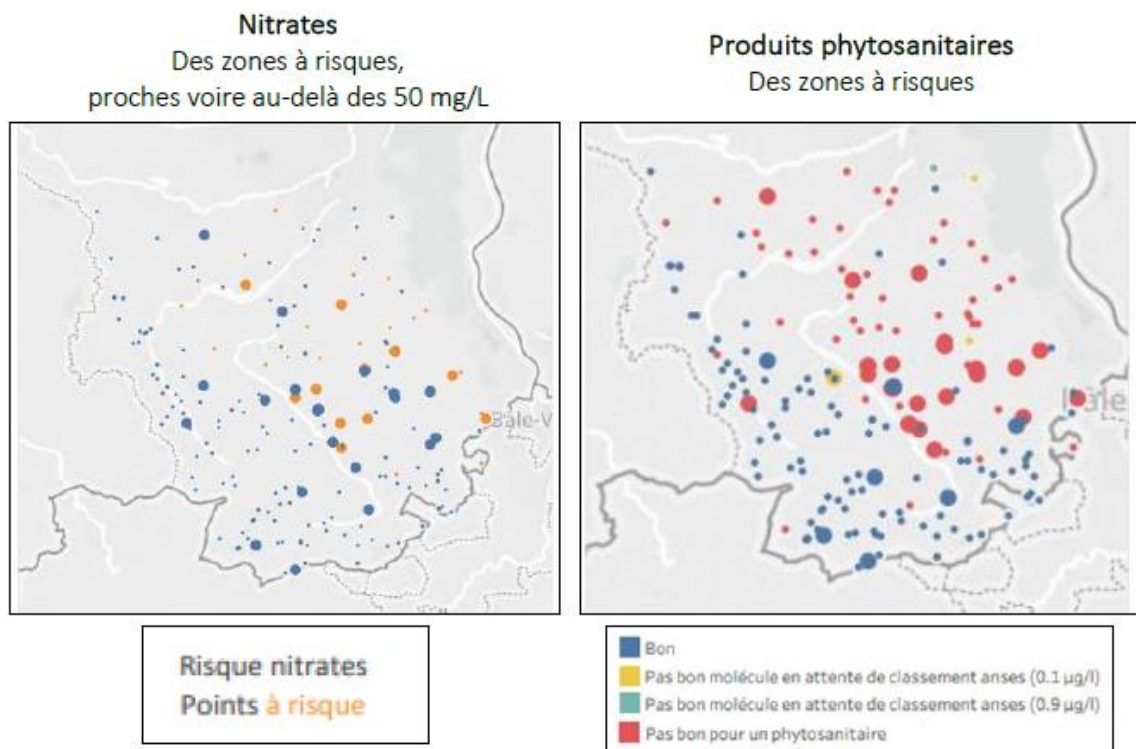


Figure 32: Carte des zones présentant un risque nitrates (à gauche) et produits phytosanitaires (à droite) sur le Sud Alsace

La préservation de la qualité de la ressource en eau est donc un enjeu majeur à prendre en compte dans la stratégie agri-alimentaire du territoire.

Assurer le renouvellement des générations agricoles

Le renouvellement des générations d'agriculteurs dans la région du Sundgau est crucial, avec 23% des chefs d'exploitation âgés de plus de 60 ans. Les faibles revenus agricoles, souvent inférieurs à 70% du Salaire Minimum de Croissance (SMIC), poussent 45,3% des exploitants à exercer des activités complémentaires, ce qui diminue la diversité des pratiques agricoles. Pour assurer la transmission des exploitations, il est essentiel d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs et de mettre en place des filières organisées et des débouchés valorisants pour garantir la viabilité économique des exploitations et susciter l'intérêt des jeunes pour le secteur agricole.

Adapter le système alimentaire actuel aux changements climatiques

Le Sundgau ainsi que plus largement le Sud Alsace est confronté à des défis majeurs liés au changement climatique, notamment une fréquence accrue d'orages violents et de sécheresses. En effet, durant l'été 2022, 80% du territoire du Pays du Sundgau a été sous arrêté de sécheresse. Ces phénomènes climatiques viennent accentuer les diverses problématiques liées à l'eau sur le territoire : phénomènes de ruissellement, érosion, coulées de boues ; mais aussi problématiques de qualité des eaux dans certaines communes. D'autre part, ces changements s'accompagnent d'un déclin de biodiversité. Pour y faire face, des mesures sont prises, telles que la plantation d'arbres, la mise en place d'aménagements hydrauliques et la promotion de cultures à faibles intrants. L'agriculture biologique est en croissance, représentant environ 1,8% de la surface agricole utile. Il est crucial de renforcer ces actions pour adapter l'agriculture aux changements climatiques et préserver la qualité de l'eau et de la biodiversité.

➤ **Naissance d'une démarche inter-territoriale autour de l'alimentation : *Mangeons local en Sud Alsace***

Face aux enjeux agri-alimentaires communs et aux complémentarités des territoires qui composent le Sud Alsace, les collectivités territoriales se sont engagées dans des **démarches agricoles et alimentaires** avec la volonté de travailler en partenariat.

Le Pays du Sundgau (CCS et CCSAL) et le Pays Thur Doller ont été labellisés PAT de niveau 1 en 2021 et sont en cours de demande pour obtenir la labellisation de niveau 2 (prévues pour 2024). M2A porte un PAT labellisé niveau 2 depuis 2021 et SLA a été labellisé niveau 1 depuis 2022.

Initialement, le territoire du Sud Alsace était délimité par les intercommunalités suivantes : M2A (Mulhouse Alsace Agglomération), SLA (Saint-Louis Agglomération) et le Pays du Sundgau (CCS et CCSAL). Des travaux tels que des études de préfiguration pour Paiement pour Service Environnementaux (PSE) ainsi que l'étude diagnostic des systèmes alimentaires ont alors été effectués à cette échelle. Des ateliers de travail collectifs entre les territoires ont permis d'établir un plan d'actions commun. La figure ci-dessous illustre les **3 axes d'intervention** qui ont pu être identifiés lors de ces ateliers dans lesquels s'inscrivent des actions réparties entre les EPCI du Sud Alsace.

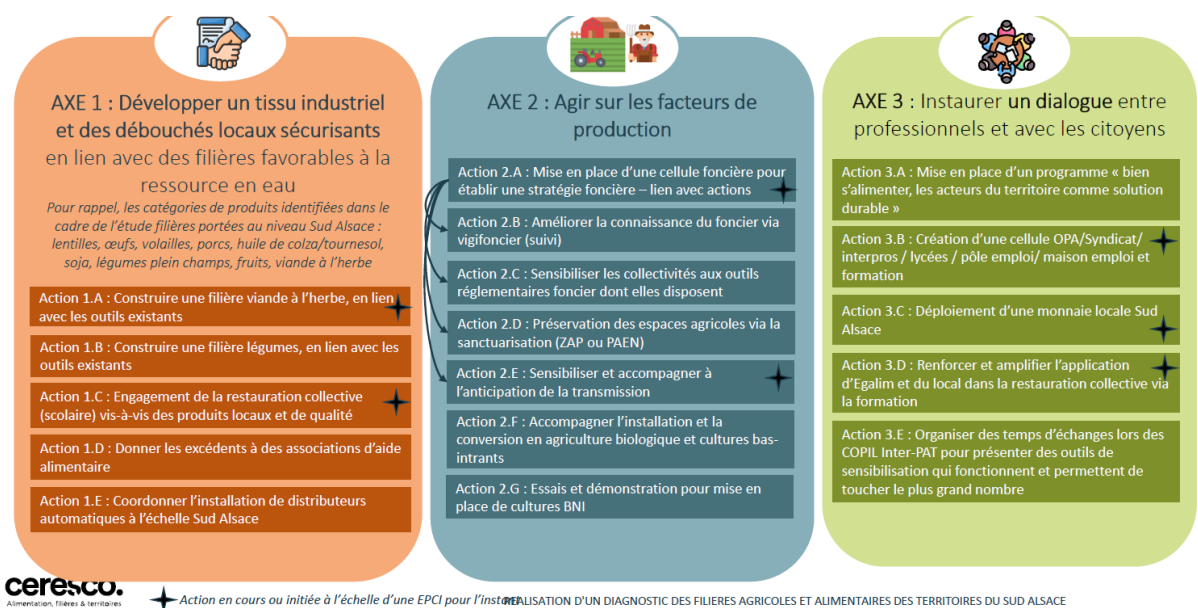


Figure 33: Schéma du plan d'actions à l'échelle Sud Alsace

Le premier axe d'intervention concerne le **développement d'un tissu industriel et des débouchés locaux sécurisants en lien avec des filières favorables à la ressource en eau**. Plusieurs actions ont été ciblées dont les objectifs sont de construire des filières locales contractualisées, en lien avec les acteurs et outils de transformation existants contractualisées (Actions 1.A ; 1.B ; 1.C) et de favoriser l'accès à des produits locaux de qualité à l'ensemble de la population (Actions 1.D ; 1.E).

Le deuxième axe concerne des **actions sur les facteurs de productions**. Les objectifs des actions découlant de cet axe sont d'établir une stratégie concertée d'intervention foncière (Actions 2.A ; 2.B ; 2.C ; 2.D) et de travailler sur l'installation/transmission (Actions 2.E ; 2.F ; 2.G).

Le troisième axe concerne l'**instauration d'un dialogue entre professionnels et avec les citoyens**. Les objectifs sont d'appuyer les professionnels dans la valorisation des savoir-faire et des productions locales (Actions 3.A ; 3.B) et de sensibiliser le grand public aux enjeux alimentaires (Actions 3.C ; 3.D ; 3.E).

Néanmoins, le territoire Sud Alsace a récemment étendu ses frontières pour inclure désormais le territoire du Pays Thur Doller qui présente des enjeux similaires.

Le Pays du Sundgau (CCS et CCSAL), M2A, SLA ainsi que le Pays Thur Doller se sont récemment associés pour former une démarche collective inter-PAT nommée *Mangeons local en Sud Alsace*.

Le territoire Sud Alsace élargi (incluant Pays Thur Doller) apparait comme le territoire pertinent pour mener des politiques locales d'agriculture durable respectueuse de l'environnement, mettant en cohérence les politiques communautaires de développement et d'aménagement durable et les actions et initiatives menées par les communes et ainsi apporter une réponse aux enjeux d'alimentation.

Cette échelle permettra également de mieux rassembler l'ensemble des partenaires institutionnelles (Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), CAA, CeA, DRAAF) et les communes pour une meilleure organisation du territoire sur la question agricole.